

Date : le 22 février 2022

Titre: Mise à niveau de la sécurité physique à la chancellerie de l'ambassade du Canada au Sénégal à Dakar

Numéro de l'avis d'appel d'offres : 22-209824

Le texte ci-dessous complète et/ou remplace le document de sollicitation. Cet addenda fait partie des documents contractuels ; il doit être relié aux autres parties et lu et interprété à la lumière de ces dernières. Tout changement apporté au coût des travaux en raison de cet addenda doit être inclus dans la proposition de prix.

Addenda #3

1. À Annexe « A » – ÉNONCÉ DES TRAVAUX :

INSÉRER:

Plans de construction par JL Richards:

AE01 PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE PLAN
AE02 DE LA MEZZANINE ÈLÈVATIONS ET VUES EN 3D
AE03 COUPES, DÉTAILS ET ÉLÉVATIONS (PAGE 1 DE 2)
AE04 COUPES, DÉTAILS ET ÉLÉVATIONS (PAGE 2 DE 2)
AE06 TABLEAUX
AE10 DEVIS D'ARCHITECTURE
AE11 DEVIS DE STRUCTURE
AE12 DEVIS D'ÉLECTRICITÉ



Global Affairs Canada

AMÉLIORATIONS DE LA SÉCURITÉ PHYSIQUE DU HALL D'ENTRÉE

LA CHANCELLERIE DU CANADA À DAKAR, AU SÉNÉGAL

JLR#: 28361-007

RÉÉMIS POUR CONSTRUCTION

DATE D'ÉMISSION: 08/02/22



<u>ISTE DES DESSINS</u>

AE01 PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE

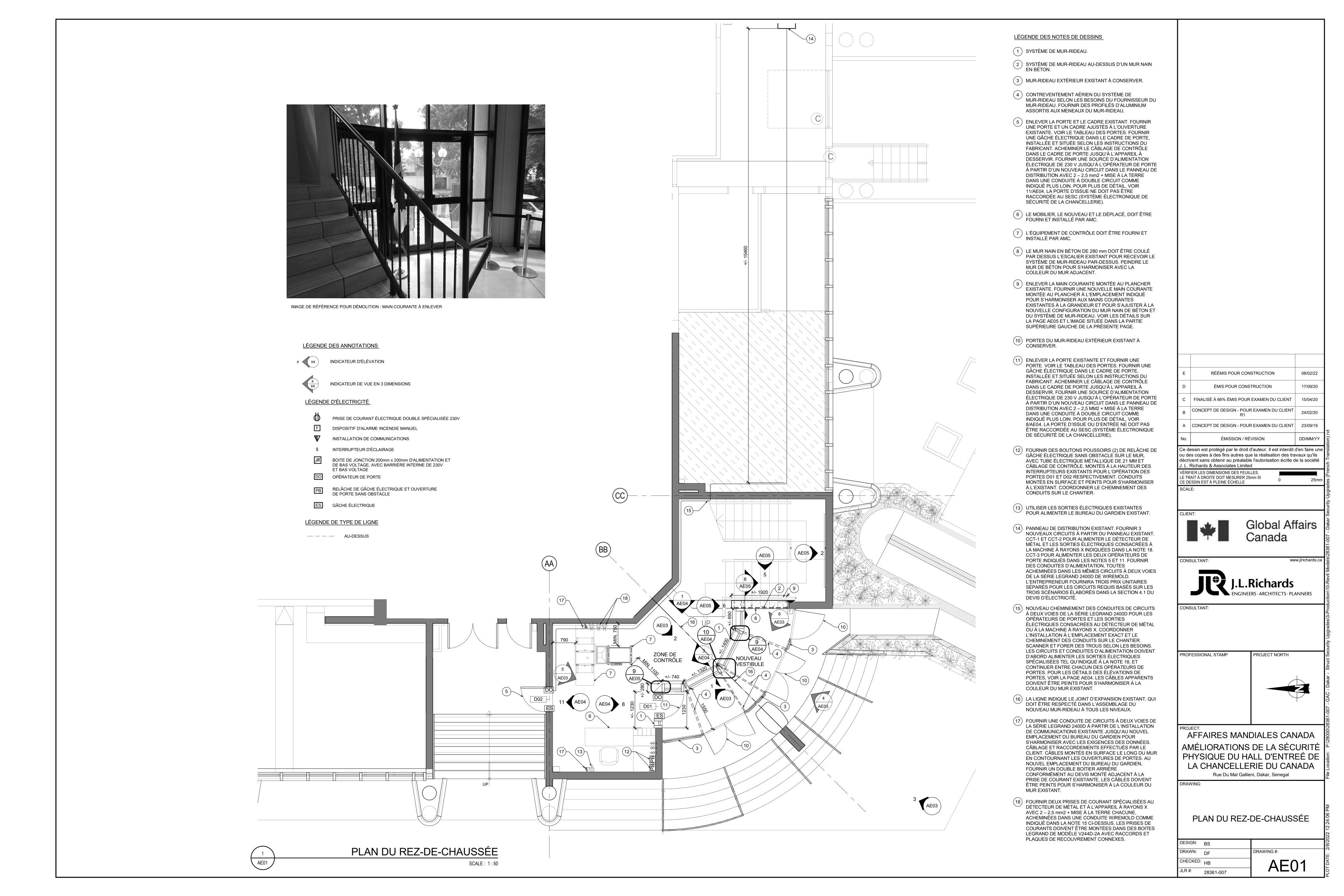
AE03 ÈLÈVATIONS ET VUES EN 3D
AE04 COUPES, DÉTAILS ET ÉLÉVATIONS (PAGE 1 DE 2)
AE05 COUPES, DÉTAILS ET ÉLÉVATIONS (PAGE 2 DE 2)

AE10 TABLEAUX
AE10 DEVIS D'ARCHITECTURE
AE11 DEVIS DE STRUCTURE

DEVIS D'ÉLECTRICITÉ







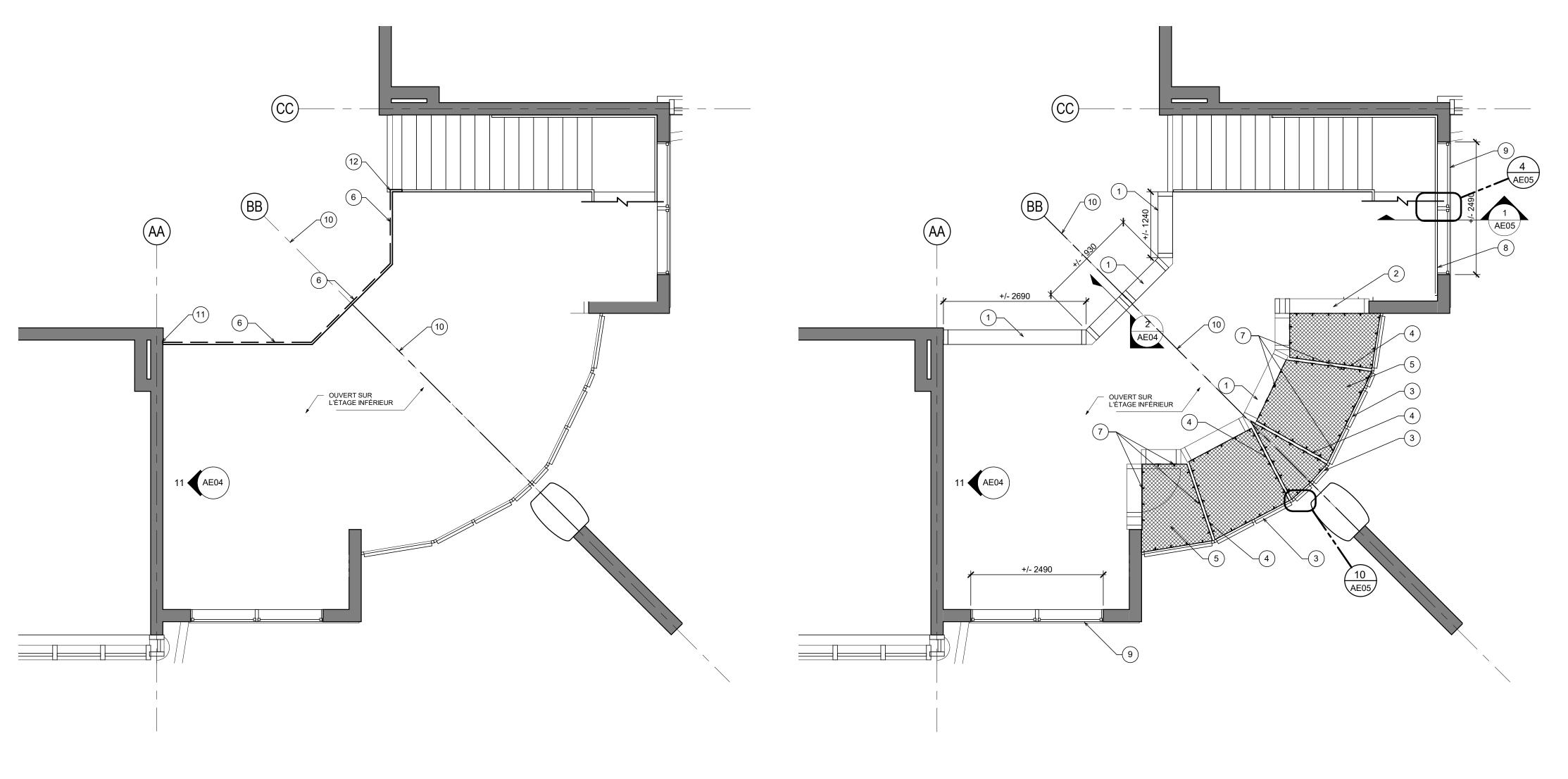


REFERENCE IMAGE FOR DEMOLITION: HANDRAIL TO BE REMOVED / CAP AT TOP OF STAIR

NIVEAU DE LA MEZZANINE -PLAN DE DÉMOLITION

SCALE: 1:50

AE02

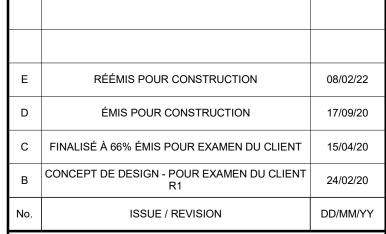


PLAN DE LA MEZZANINE

SCALE: 1:50

LÉGENDE DES NOTES DE DESSIN

- 1 SYSTÈME DE MUR-RIDEAU.
- 2 SYSTÈME DE MUR-RIDEAU AU-DESSUS D'UN MUR NAIN EN BÉTON.
- 3 MUR-RIDEAU EXTÉRIEUR EXISTANT À CONSERVER.
- 4 CONTREVENTEMENT AÉRIEN DU SYSTÈME DE MUR-RIDEAU SELON LES BESOINS DU FOURNISSEUR DU MUR-RIDEAU. FOURNIR DES PROFILÉS D'ALUMINIUM ASSORTIS AUX MENEAUX DU MUR-RIDEAU.
- (5) LES HACHURES INDIQUENT LA ZONE DE CLÔTURE EN PANNEAUX DE TREILLIS SECURIFOR 4D, VOIR LE DEVIS.
- 6 MAIN COURANTE EXISTANTE DE LA MEZZANINE À ENLEVER DU BORD DE LA MEZZANINE.
 L'ENTREPRENEUR MEULERA LES ANCRAGES DES POTEAUX À AFFLEUREMENT AVEC LE DESSUS DU BÉTON ET PROCÉDERA AU REMPLISSAGE AU MOYEN D'UN COULIS NON MÉTALLIQUE ET IRRÉTRÉCISSABLE.
- TO SUPPORTS POUR RAIL EN ALUMINIUM FIXÉS AUX CÔTÉS DES CONTREVENTEMENTS HORIZONTAUX. MUR-RIDEAU EXTÉRIEUR EXISTANT. ET NOUVEAU MUR-RIDEAU POUR SUPPORTER LA CLÔTURE EN PANNEAUX DE TREILLIS EN ACIER SOUDÉ SECURIFOR 4D SELON LES BESOINS. LES SUPPORTS POUR RAIL ET LE TREILLIS EN ACIER SOUDÉ DEVRONT ÊTRE FOURNIS PAR LE FABRICANT DU MUR-RIDEAU.
- 8 NOUVEAU VITRAGE AVEC CHARPENTE D'ACIER DANS L'APPUI EXISTANT, FOURNI PAR LE FABRICANT DU MUR-RIDEAU.
- 9 PELLICULE DE FENÊTRE APPLIQUÉE DU CÔTÉ INTÉRIEUR DU VITRAGE DE LA FENÊTRE EXISTANTE. VOIR LE DEVIS. FIXER LA PELLICULE AU CADRE DE LA FENÊTRE AU MOYEN D'ADHÉSIF DE FIXATION CONFORMÉMENT AUX INSTRUCTIONS DU FABRICANT.
- (10) LA LIGNE INDIQUE LE JOINT D'EXPANSION EXISTANT, QUI DOIT ÊTRE RESPECTÉ DANS L'ASSEMBLAGE DU NOUVEAU MUR-RIDEAU À TOUS LES NIVEAUX.
- UNE FOIS LA MAIN COURANTE ENLEVÉE, RAPIÉCER ET REMETTRE EN ÉTAT POUR S'HARMONISER AUX SURFACES ADJACENTES.
- L'ENTREPRENEUR DOIT TERMINER ET RECOUVRIR LA MAIN COURANTE EXISTANTE, FOURNIR DES POTEAUX EN TUBULURES D'ACIER DE 38 mm X 4,8 mm PEINTS ET FIXÉS AU PLANCHER AVEC PLAQUE DE BASE À L'EXTRÉMITÉ POUR S'HARMONISER À LA MAIN COURANTE EXISTANTE. PEINDRE DE COULEUR ASSORTIE À L'EXISTANT. DOIT ÊTRE IDENTIQUE À LA NOUVELLE MAIN COURANTE INSTALLÉE À L'INTÉRIEUR DU PUIS D'ESCALIER. SE RÉFÉRER AUX DÉTAILS DE LA PAGE AE05, AU DEVIS ET À L'IMAGE DE RÉFÉRENCE SITUÉE DANS LA PARTIE SUPÉRIEURE GAUCHE DE LA PRÉSENTE PAGE.



This drawing is copyright protectected and may not be reproduced or used for purposes other than execution of the described work without the express written consent of J.L. Richards & Associates Limited

VERIFY SHEET SIZE AND SCALES. BAR TO THE RIGHT IS 25mm IF THIS IS A FULL SIZE DRAWING.

NT:



I.L.Richards

CONSULTANT:

PROFESSIONAL STAMP PROJECT

PROJECT:

AFFAIRES MANDIALES CANADA

AMÉLIORATIONS DE LA SÉCURITÉ

PHYSIQUE DU HALL D'ENTREÉ DE

LA CHANCELLERIE DU CANADA

Rue Du Mal Gallieni, Dakar, Senegal

PLAN DE LA MEZZANINE

DESIGN: BS

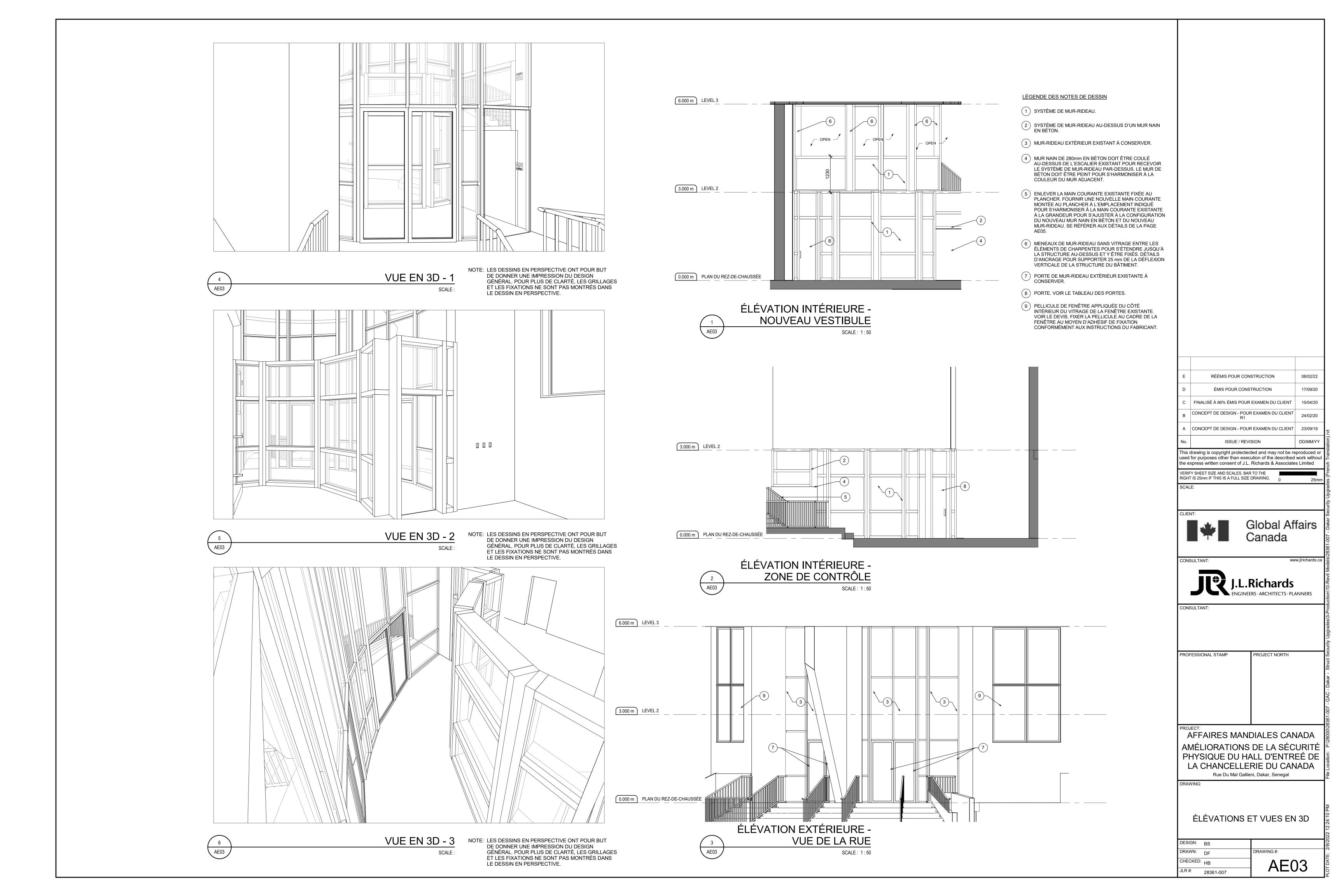
DRAWN: BS

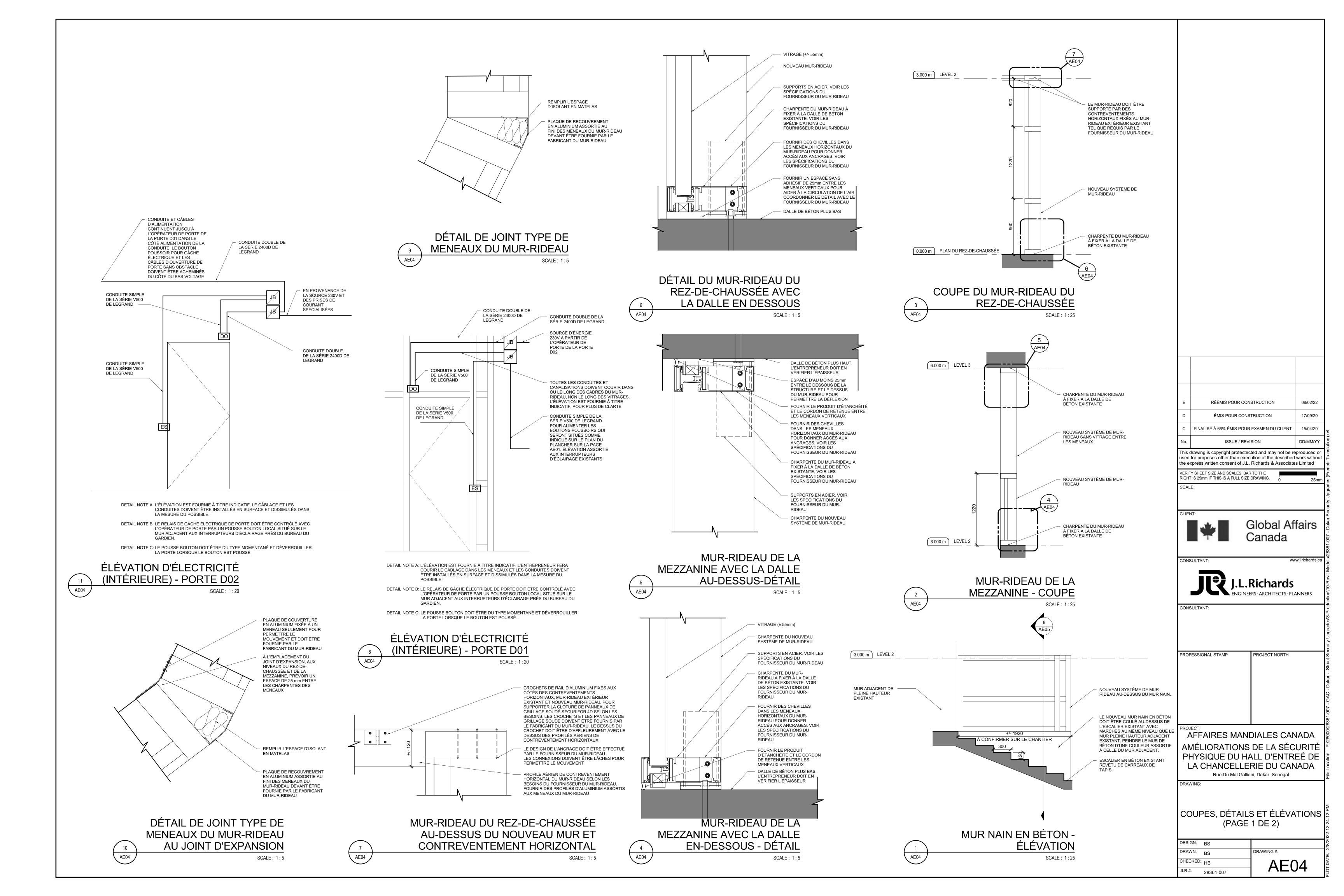
CHECKED: HB

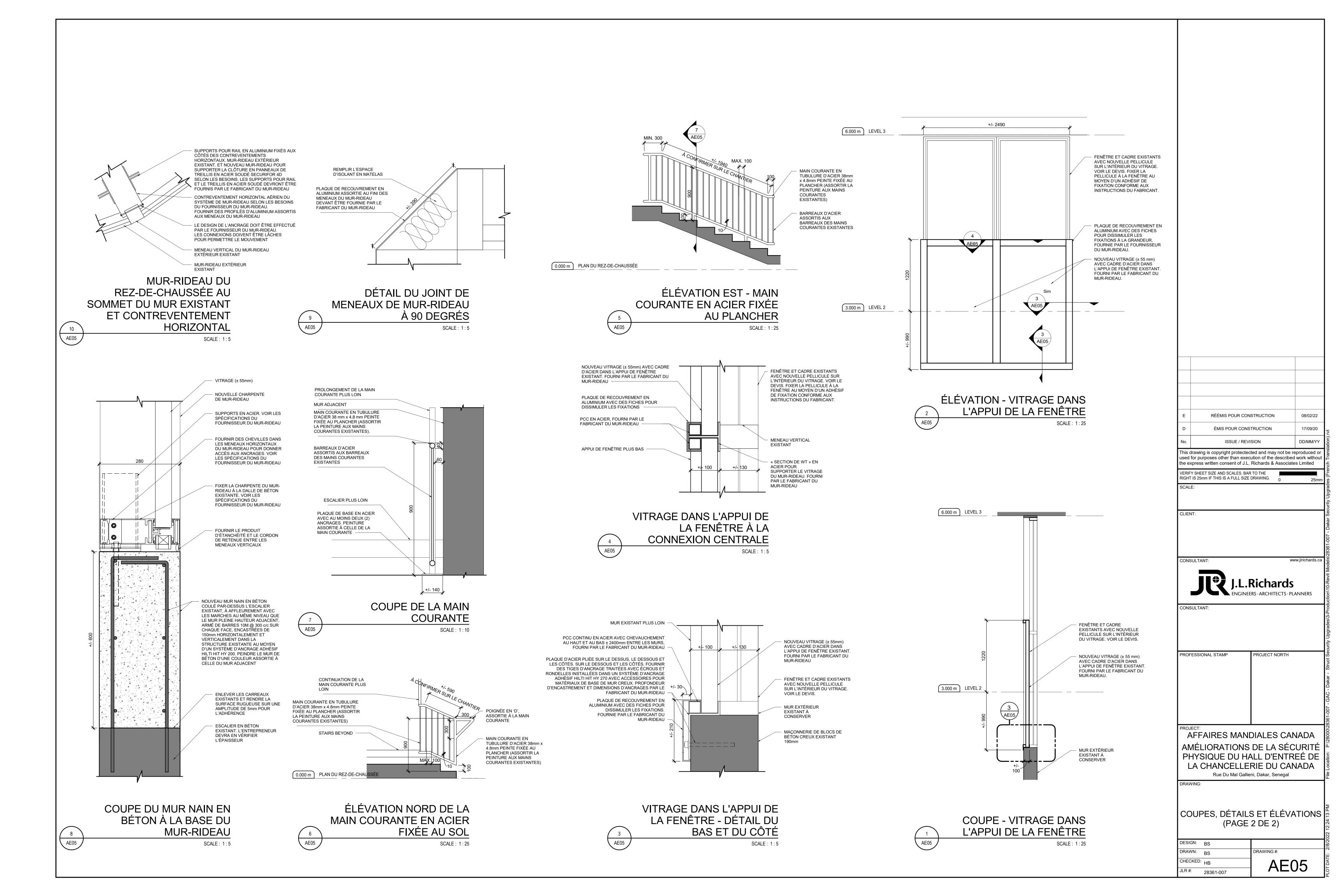
JLR #: 28361-007

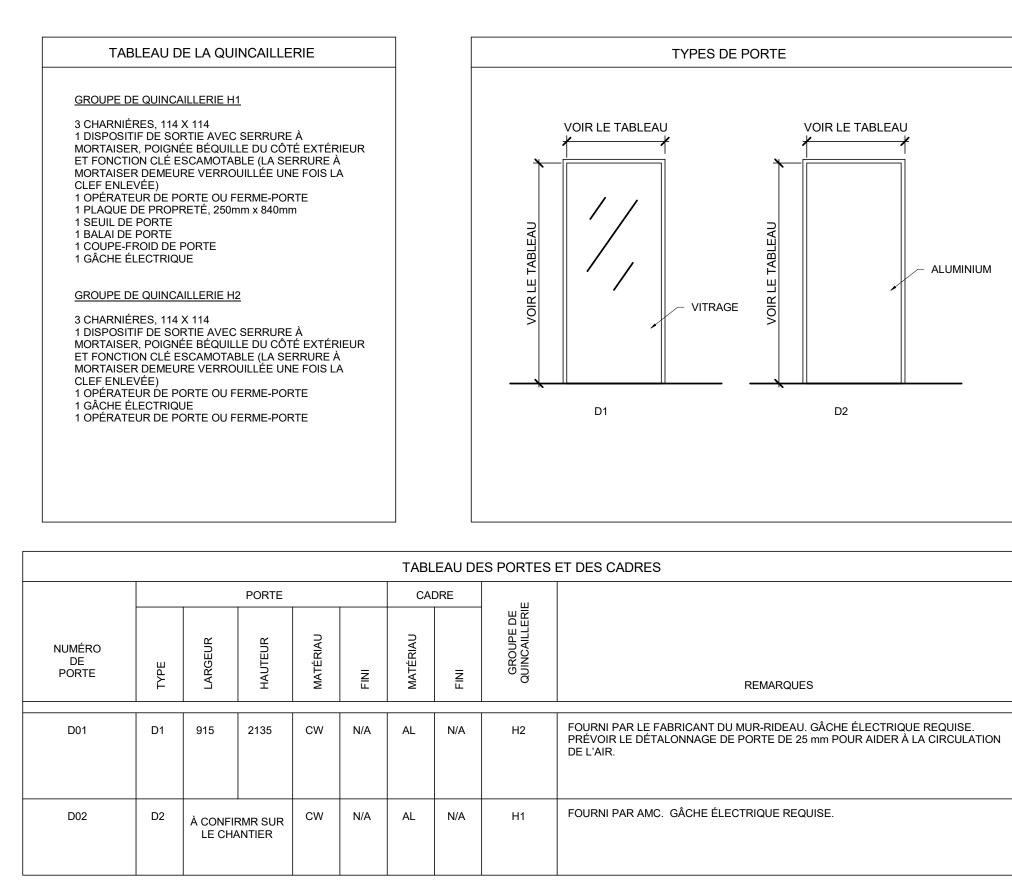
DRAWING #:

AE02









RÉÉMIS POUR CONSTRUCTION 08/02/22 ÉMIS POUR CONSTRUCTION 17/09/20 ISSUE / REVISION DD/MM/YY This drawing is copyright protectected and may not be reproduced or used for purposes other than execution of the described work without the express written consent of J.L. Richards & Associates Limited VERIFY SHEET SIZE AND SCALES. BAR TO THE RIGHT IS 25mm IF THIS IS A FULL SIZE DRAWING. CLIENT:

PROFESSIONAL STAMP

- ALUMINIUM

AFFAIRES MANDIALES CANADA AMÉLIORATIONS DE LA SÉCURITÉ PHYSIQUE DU HALL D'ENTREÉ DE LA CHANCELLERIE DU CANADA Rue Du Mal Gallieni, Dakar, Senegal

PROJECT NORTH

CONSULTANT:

TABLEAUX

DESIGN:	BS	
DRAWN:	BS	DRAWING #:
CHECKED:	НВ	AF06
JLR #:	28361-007	

AL ALUMINIUM CW MUR-RIDEAU

SPÉCIFICATIONS D'ARCHITECTURE:

DÉMOLITION:

.1 ÉTAT DES LIEUX:

.1 PRENDRE LES PRÉCAUTIONS REQUISES POUR PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT, LES OUVRIERS ET LES OCCUPANTS DU BÂTIMENT.

.2 PROTECTION:

1 ÉVITER D'ENDOMMANGER LES CONSTRUCTIONS ADJACENTES, LES SERVICES PUBLICS ET LES PARTIES DU BÂTIMENT À CONSERVER.

.2 RÉDUIRE LE PLUS POSSIBLE. LE BRUIT. LA POUSSIÈRE ET LES NUISANCES AUX OCCUPANTS.

.3 PROTÉGER LES SYSTÈMES, LES SERVICES ET L'ÉQUIPEMENT QUI DOIVENT RESTER EN PLACE.

.4 FOURNIR LES ÉCRANS ANTI-POUSSIÈRES TEMPORAIRES, COUVERTURES, BALUSTRADES, SUPPORTS ET AUTRES OUVRAGES DE PROTECTION SELON LES BESOINS.

5 DÉBRANCHER ET REDIRIGER L'ÉLECTRICITÉ, LE TÉLÉPHONE ET LES LIGNES DE SERVICES DE COMMUNICATIONS TEL QUE REQUIS. POSER DES PANNEAUX D'AVERTISSEMENT SUR LES LIGNES ET L'ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUES QUI DOIVENT DEMEURER SOUS TENSION POUR DESSERVIR D'AUTRES

PRODUITS AU COURS DE LA PÉRIODE DE DÉMOLITION. .6 LOCALISER ET PROTÉGER LES LIGNES DE SERVICES PUBLICS QUI TRAVERSENT LES LIEUX. NE PAS

PERTURBER LES SERVICES ACTIFS OU SOUS TENSION DÉSIGNÉS POUR DEMEURER NON PERTURBÉS.

.7 L'ENTRÉE DOIT RESTER EN FONCTION TOUT AU LONG DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION.

.4 RÉCUPÉRATION ET ÉLIMINATION DES PRODUITS DE DÉMOLITION:

.1 ENLEVER DES PARTIES DU BÂTIMENT EXISTANT POUR PERMETTRE LES NOUVEAUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION.

.2 POUR LES ARTICLES QUI DOIVENT ÊTRE SAUVEGARDÉS POUR RÉUTILISATION, SE RÉFÉRER AUX DESSINS ET SPÉCIFICATIONS DE DÉMOLITION.

.3 ENLEVER LES ARTICLES QUI DOIVENT ÊTRE RÉUTILISÉS, LES ENTREPOSER SELON LES DIRECTIVES DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE ET LES RÉINSTALLER CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE LA SECTION

4 TAILLER LES POURTOURS DES ÉLÉMENTS PARTIELLEMENT DÉMOLIS DU BÂTIMENT SELON LES TOLÉRANCES. INDIQUÉES OU DÉFINIES PAR LE CONSULTANT POUR SE PRÊTER AUX UTILISATIONS À VENIR.

.5 NETTOYAGE ET REMISE EN ÉTAT:

.1 À L'ACHÈVEMENT DU PROJET, REMETTRE EN ÉTAT LES AIRES TOUCHÉES PAR LES TRAVAUX SELON LES CONDITIONS QUI EXISTAIENT AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

.2 BIEN NETTOYER LE CHANTIER CHAQUE JOUR AVANT DE QUITTER LES LIEUX.

PROCÉDURES DE MODIFICATION:

.1 ASSURANCE DE LA QUALITÉ:

.1 TOUS LES TRAVAUX EFFECTUÉS ET LES MATÉRIAUX UTILISÉS SERONT DE LA MÊME NORME DE QUALITÉ QUE CELLE DU BÂTIMENT TERMINÉ EXISTANT AU MINIMUM.

.2 À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE, RÉPARER, PROLONGER ET FINIR LES TRAVAUX EN N'UTILISANT QUE DES MÉCANICIENS QUALIFIÉS CAPABLES D'APPARIER LA QUALITÉ OU LA MAIN D'ŒUVRE EXISTANTE. LA QUALITÉ DES TRAVAUX DE RÉPARATION OU DE PROLONGEMENT DOIT ÊTRE RÉALISÉE COMME SPÉCIFIÉE DANS LES SPÉCIFICATIONS DES MATÉRIAUX ET DE LA MAIN D'ŒUVRE QUI SUIVENT.

.2 MODIFICATIONS, DÉCOUPAGE ET RAGRÉAGE:

.1 PORTÉE DES TRAVAUX:

.1 EFFECTUER LES TRAVAUX DE DÉCOUPAGE ET D'ENLÈVEMENT DE MANIÈRE À NE PAS DÉCOUPER OU ENLEVER PLUS QU'IL N'EST NÉCESSAIRE ET DE FAÇON À NE PAS ENDOMMAGER LES TRAVAUX ADJACENTS.

.2 ASSIGNER LES TÂCHES DE DÉPLACEMENTS. D'ENLÈVEMENTS. DE DÉCOUPAGE ET DE RAPIÉCAGE ET DE RÉPARATION À DES SOUS-TRAITANTS SOUS SA SUPERVISION DE MANIÈRE À CAUSER LE MOINS DE DOMMAGES POSSIBLE À CHACUN DES TYPES DE TRAVAUX RENCONTRÉS. ET DE FACON À REMETTRE LES LIEUX AUTANT QUE POSSIBLE AVEC UNE APPARENCE DE NOUVEAUX TRAVAUX.

.2 PROTECTION:

LES ACTIVITÉS DE DÉCOUPAGE. DE DÉPLACEMENTS. D'ENLÈVEMENTS ET DE RÉPARATION. PROTÉGER LES SURFACES À CONSERVER COMME FAISANT PARTIE DES TRAVAUX DE FINITION.

.3 RAPIÉÇAGE, PROLONGEMENT ET APPARIEMENT:

.1 RAGRÉAGE:

.1 DANS LES ENDROITS OÙ UNE PARTIE D'UNE SURFACE FINIE EST ENDOMMAGÉE, SOULEVÉE, TACHÉE, ÉCAILLÉE, FISSURÉE, OU RENDUE OU JUGÉE IMPARFAITE D'UNE MANIÈRE OU D'UNE AUTRE, RÉPARER OU REMPLACER LES SURFACES IMPARFAITES AVEC UN MATÉRIAU APPARIÉ.

.2 À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE. NOTÉE ET APPROUVÉE PAR LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE PAR ÉCRIT. IL EST INTERDIT D'INCORPORER DES MATÉRIAUX SAUVEGARDÉS DANS DE NOUVEAUX TRAVAUX.

.3 FOURNIR LE SUPPORT OU LE SUBSTRAT ADÉQUAT POUR LA RÉPARATION ET LA FINITION.

.4 POUR LES SURFACES IMPARFAITES EN MATIÈRE DE PEINTURE OU D'ENDUIT, ENLEVER LE MATÉRIEL LÂCHE, RÉPARER. SABLER ET REPEINDRE OU ENDUIRE DE NOUVEAU LA PORTION RÉPARÉE AFIN D'OBTENIR UNE COULEUR ET UNE TEXTURE UNIFORMES SUR TOUTE LA SURFACE.

.5 LORSQUE LES SURFACES ENVIRONNANTES OU ADJACENTES NE PEUVENT ÊTRE APPARIÉES. REPEINDRE OU ENDUIRE DE NOUVEAU LA SURFACE ENTIÈRE

.4 QUALITÉ:

.1 LA QUALITÉ DES PRODUITS QUI EXISTENT DANS LE BÂTIMENT, COMME CELA EST APPARENT AU COURS DES VISITES DU SITE PRÉCÉDANT L'APPEL D'OFFRES, SERVIRA DE SPÉCIFICATION D'EXIGENCE MINIMUM EN CE QUI CONCERNE LA RÉSISTANCE, L'APPARENCE ET AUTRES CARACTÉRISTIQUES.

.5 TRANSITIONS:

.1 LORSQUE DE NOUVEAUX TRAVAUX ABOUTENT OU SE TERMINENT ALIGNÉS AVEC DES TRAVAUX EXISTANTS, EFFECTUER LA TRANSITION DE LA FAÇON LA PLUS SOIGNÉE ET LA PLUS RESPECTUEUSE DES RÈGLES DE L'ART POSSIBLE. EFFECTUER LES TRAVAUX DE RÉPARATION POUR S'HARMONISER AUX TRAVAUX ADJACENTS EXISTANTS. TANT EN CE QUI CONCERNE LA TEXTURE QUE L'APPARENCE, DE MANIÈRE À RENDRE LA RÉPARATION OU LA TRANSITION INVISIBLE POUR LES YEUX À UNE DISTANCE D'UN (1) MÈTRE OU 3'.

.2 EN CAS DE CHANGEMENT DE NIVEAU EXTRÊME COMME DE 50 MM OU 2" OU PLUS, OBTENIR DES INSTRUCTIONS DU CONSULTANT CONCERNANT LA MÉTHODE POUR EFFECTUER LA TRANSITION. FOURNIR UNE MARCHE. UNE FAUSSE POUTRE, UN ENCASTREMENT, UNE RAMPE, UNE PENTE OU UN CHANGEMENT DE LIGNE DE TRANSITION, OU TOUTE COMBINAISONS DE CEUX-CI SELON LES DIRECTIVES DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE DANS CHACUN DES CAS.

.6 APPARIEMENT:

.1 RESTAURER LES TRAVAUX EXISTANTS ENDOMMAGÉS PENDANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION EN LES REMETTANT À UN ÉTAT AU MOINS ÉGAL À CELUI DU DÉBUT DE CES TRAVAUX.

.2 LES PRÉSENTES SPÉCIFICATIONS N'ONT PAS POUR BUT DE DÉCRIRE LES PRODUITS EXISTANTS OU LES NORMES D'EXÉCUTION: ELLES N'ÉNUMÉRERONT PAS NON PLUS LES PRODUITS QUI NE FONT PAS PARTIE DES NOUVEAUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION. LE PRODUIT EXISTANT EST SA PROPRE SPÉCIFICATION.

.3 LA PRÉSENCE DE TOUT PRODUIT OU TYPE DE CONSTRUCTION DANS LES ANCIENS TRAVAUX AURA POUR CONSÉQUENCE QUE LE RAPIÉCAGE, LE PROLONGEMENT OU L'APPARIEMENT DOIVENT ÊTRE EFFECTUÉS COMME NÉCESSAIRES POUR RENDRE LES NOUVEAUX TRAVAUX COMPLETS ET UNIFORMES, AVEC LES MÊMES NORMES

PORTES ET BÂTIS EN ALUMINIUM

.1 DESSINS D'ATELIER:

.1 SOUMETTRE DES DESSINS D'ATELIER INDIQUANT LES MATÉRIAUX UTILISÉS ET LES DÉTAILS DE CONSTRUCTION DES LINTEAUX, MONTANTS ET SEUILS DES OUVERTURES, LES PROFILÉS DES COMPOSANTES, LES MOULURES INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES, LES JONCTIONS DES ÉLÉMENTS COMBINÉS, LE NIVEAU D'ÉLÉVATION DES UNITÉS, LES DÉTAILS D'ANCRAGE, L'EMPLACEMENT DES REVÊTEMENTS ISOLANTS ET LA DESCRIPTION DES COMPOSANTES CONNEXES ET DES FINIS EXPOSÉS, LES DISPOSITIFS DE FIXATION ET LE CALFEUTRAGE

.2 MATÉRIAUX:

.1 PROFILÉS D'ALUMINIUM EXTRUDÉS : ALLIAGE AA 6063-T5, OU T6, DE QUALITÉ À ANODISER, SELON L'ALUMINUM

.2 TÔLE D'ALUMINIUM: 1.5mm / 1/16" D'ÉPAISSEUR, AA 1100-H14N OU AA 5005-H32 OU H34, DE QUALITÉ À ANODISER, SELON L'ALUMINIUM ASSOCIATION.

.3 PIÈCES DE RENFORT EN ACIER: NUANCE 300 W.

.4 FIXATIONS : EN ACIER INOXYDABLE, 304, AU FINI CORRESPONDANT À CELUI DE L'ÉLÉMENT À FIXER.

.5 COUPE-BISE : REMPLAÇABLES, EN PELUCHE DE LAINE SUR BANDE MÉTALLIQUE

.6 BUTOIRS : NEOPRÈNE NOIR.

.7 COUPE-BISE DE BAS DE PORTE : MÉCANIQUES ET AUTOMATIQUES, RÉGLABLES, À CADRE PROFILÉ EN ALUMINIUM ANODISÉ ET BANDE D'ÉTANCHÉITÉ EN VINYLE, À MÉCANISME PROVOQUANT L'ESCAMOTAGE AUTOMATIQUE LORSQUE LA PORTE EST OUVERTE.

.8 ENDUIT D'ISOLEMENT : RÉSISTANT AUX ALCALIS.

.9 VITRAGES : TEL QUE SPÉCIFIÉ DANS LA SECTION SUR LES VITRAGES.

.10 PRODUITS D'ÉTANCHÉITÉ : COULEUR CHOISI EN TEMPS OPPORTUN PAR LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE SELON LES DISPOSITIONS DE LA SECTION SUR LES PRODUITS D'ÉTANCHÉITÉ.

.3 PORTES EN ALUMINIUM:

.1 PORTE FOURNIE PAR L'ENTREPRENEUR, INSTALLÉE PAR L'ENTREPRENEUR

.1 OUVRE-PORTE : DEUX (2) UNITÉS AUTONOMES INSTALLÉES EN SURPLOMB, ¼ CV MINIMUM, MOTEURS DC À AIMANT PERMANENT, AVEC ENTRAINEMENT RÉDUCTEUR DE VITESSE, CONTRÔLE PAR MICROPROCESSEUR ET ENCODEUR.

.4 FINIS DES SURFACES EN ALUMINIUM:

.1 TOUS LES FINIS DES PORTES ET DES BÂTIS, À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE:

.1 PORTES: SELON L'ALUMINIUM ASSOCIATION DESIGNATION SYSTEM AA-M12C22A41, OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.

.5 INSTALLATION:

.1 INSTRUCTIONS DU FABRICANT - SE CONFORMER AUX EXIGENCES, RECOMMANDATIONS ET SPÉCIFICATIONS ÉCRITES DU FABRICANT, Y COMPRIS AUX BULLETINS TECHNIQUES ET AUX INSTRUCTIONS D'INSTALLATION PRÉCISÉES DANS LES CATALOGUES DE PRODUITS ET SUR LES CARTONS D'EMBALLAGE, AINSI QU'AUX INDICATIONS DES FICHES TECHNIQUES.

MURS RIDEAUX VITRÉS EN ALUMINIUM

L'ENTREPRENEUR DOIT INSTALLER TOUT LES ÉLÉMENTS COMPOSANT LE MUR RIDEAU, NOTÉS DANS LES DESSINS, QUI SERONT FOURNIS PAR LE FABRICANT.

.2 ASSURANCE DE LA QUALITÉ:

.1 EMBAUCHER UN INSTALLATEUR QUI A COMPLÉTÉ AVEC SUCCÈS L'AMÉNAGEMENT DE SYSTÈMES COMPARABLES À CEUX QUI SONT REQUIS POUR CE PROJET DANS LE CADRE DE PROJETS D'ENVERGURE OU DE NATURE SEMBLABLE.

.2 QUALIFICATIONS DU FABRICANT : EMBAUCHER UN FABRICANT QUI EST EN MESURE DE FABRICANT DES MURS .6 INSTALLATION RIDEAUX VITRÉS EN ALUMINIUM QUI RESPECTENT OU DÉPASSENT LES EXIGENCES MINIMALES DE CE PROJET.

.3 OBTENIR LE SYSTÈME DE MURS RIDEAUX EN ALUMINIUM D'UNE SEULE SOURCE D'APPROVISIONNEMENT ET PRODUIT PAR UN SEUL ET MÊME FABRICANT.

.3 ÉCHANTILLONS D'OUVRAGES :

1 FOURNIR UN ÉCHANTILLON PLEINE HAUTEUR DE 10m² / 100 pieds carrés INCLUANT UN MENEAU INTERMÉDIAIRE, .1 PROTÉGER LES FINIS, L'ÉQUIPEMENT ET LES TRAVAUX ADJACENTS À CONSERVER DES DOMMAGES CAUSÉS PAR UN MENEAU DE COIN, UN IMPOSTE DE SEUIL, UN COUVERT DE COLONNE ET UN DISPOSITIF D'ÉCLAIRAGE DE VITRE.

1 ASSEMBLER LE TOUT POUR ILLUSTRER L'ASSEMBLAGE DES COMPOSANTES. INCLUANT LES MATÉRIAUX DE VITRAGE, LE SYSTÈME DE DRAINAGE, LES FIXATIONS, LES ANCRAGES ET LE PRODUIT DE CALFEUTRAGE DU

.2 PLACER L'ÉCHANTILLON D'OUVRAGE SELON LES DIRECTIVES DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.

.3 ACCORDER AU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE UN DÉLAI DE 48 HEURES POUR INSPECTER L'ÉCHANTILLON D'OUVRAGE AVANT DE POURSUIVRE LES TRAVAUX.

.4 UNE FOIS ACCEPTÉ, L'ÉCHANTILLON D'OUVRAGE REPRÉSENTE LA NORME MINIMALE DE QUALITÉ ET DE MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX DE CETTE SECTION.

.5 L'ÉCHANTILLON D'OUVRAGE POURRA FAIRE PARTIE DES OUVRAGES FINIS UNE FOIS APPROUVÉ PAR LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.

.6 INCLURE UN ÉCHANTILLON 1.5m x 1.5m DES PORTES EXTÉRIEURES ET INTÉRIEURES.

PRODUITS D'ÉTANCHÉITÉ

.1 USAGE EXTÉRIEUR

.1 À TOUS LES ENDROITS, SAUF INDICATION CONTRAIRE : POLYURÉTHANE À COMPOSANT UNIQUE DURCISSANT À

L'HUMIDITÉ ET AUTONIVELANT, CONFORME À CAN/CGSB-19.13, CLASSE MC-2-25-B-N:

.1 PRODUITS ACCEPTABLES: « DYMONIC » DE TREMCO OU AUTRE PRODUIT APPROUVÉ.

.2 MÉTAL PRÉFINI CONTRE MÉTAL PRÉFINI : MÉLANGE DE CAOUTCHOUC SYNTHÉTIQUE ET DE RÉSINE, AUTONIVELANT:

.1 PRODUITS ACCEPTABLES: « SCELLANT POUR GOUTTIÈRES » DE TREMCO OU AUTRE PRODUIT APPROUVÉ.

.3 VERRE CONTRE VERRE, VERRE CONTRE MÉTAL ET MÉTAL CONTRE MÉTAL POUR JOINTOIEMENT DES MURS RIDEAUX : SCELLANT AU SILICONE À COMPOSANT UNIQUE, À MODULE MOYEN ET DURCISSANT À L'HUMIDITÉ. RÉPONDANT AUX EXIGENCES DE CAN/CGSB-19.13-M87, CLASSIFICATION MCG-2-25-A-L:

.1 PRODUITS ACCEPTABLES: « SPECTRUM 2 » DE TREMCO OU AUTRE PRODUIT APPROUVÉ.

.4 SCELLANTS EN CONTACT AVEC LES MEMBRANES PARE-AIR OU PARE-VAPEUR : MASTIC D'ÉTANCHÉITÉ MODIFIÉ AUX .2 FABRICATION: POLYMÈRES, DURCISSANT À L'HUMIDITÉ, À MODULE MOYEN, AYANT LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES SUIVANTES :

.1 MATÉRIAUX ACCEPTABLES : « HE925 BES SEALANT » DE HENRY BAKOR OU 'SOPRAMASTIC ALU' DE SOPREMA OU AUTRE PRODUIT APPROUVÉ

.2 USAGE INTÉRIEUR

.1 APPLICATION INTÉRIEURE GÉNÉRALE (PARTOUT, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

.1 PRODUIT ACCEPTABLE – « TREMFLEX 834 » DE TREMCO, OU L'ÉQUIVALENT APPROUVÉ.

.2 COULEURS DES MASTICS: COULEURS DES PRODUITS D'ÉTANCHÉITÉ APPARENTS CHOISIES ULTÉRIEUREMENT PAR LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE À PARTIR DE LA PALETTE STANDARD DES COULEURS DU FABRICANT POUR S'HARMONISER AUX SURFACES ADJACENTES

.3 INSTALLATION: SE CONFORMER AUX DONNÉES ÉCRITES FOURNIES PAR LE FABRICANT, Y COMPRIS LES BULLETINS TECHNIQUES DES PRODUITS, LES INSTRUCTIONS D'INSTALLATION DU CATALOGUE DES PRODUITS ET LES INSTRUCTIONS DE MONTAGE DU CARTON D'EMBALLAGE.

SYSTÈME DE PANNEAUX DE CLÔTURE WELDMESH :

.1 TRAVAUX INCLUS

.1 L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR TOUTE LA MAIN-D'ŒUVRE, TOUS LES MATÉRIAUX ET TOUS LES ACCESSOIRES REQUIS POUR L'INSTALLATION DU SYSTÈME DE PANNEAUX DE CLÔTURE WELDMESH DÉFINI

.2 DESCRIPTION DU SYSTÉME

1.L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR UN SYSTÈME COMPLET DE PANNEAUX DE CLÔTURE WELDMESH. INCLUANT TOUTES LES COMPOSANTES REQUISES (P.EX., LES SUPPORTS POUR RAILS REQUIS POUR SOUTENIR LE SYSTÈME).

.3 ASSURANCE DE LA QUALITÉ

.1 L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR LES OUVRIERS ET LES SUPERVISEURS QUI CONNAISSENT EN DÉTAIL LES ACTIVITÉS DE CONSTRUCTION REQUISES, LES MATÉRIAUX ET LES TECHNIQUES SPÉCIFIÉES.

.4 MANUTENTION ET ENTREPOSAGE DES MATÉRIAUX

.1 DÈS LA LIVRAISON AU CHANTIER, TOUS LES MATÉRIAUX DOIVENT ÊTRE INSPECTÉS POUR VÉRIFIER QU'ILS N'ONT PAS ÉTÉ ENDOMMAGÉS DURANT L'EXPÉDITION ET LA MANUTENTION. LES MATÉRIAUX DOIVENT ÊTRE ENTREPOSÉS DE MANIÈRE À ASSURER UNE BONNE VENTILATION ET UN BON DRAINAGE, ET POUR LES PROTÉGER CONTRE LES DOMMAGES, LES INTEMPÉRIES, LE VANDALISME ET LE VOL.

.5 PRODUITS ET FABRICANTS ACCEPTABLES

.1 SYSTÈME DE PANNEAUX DE CLÔTURE WELDMESH DE TYPE SECURIFOR 4D, INCLUANT LES SUPPORTS DE RAILS, PAR BETAFENCE, OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.

1 INSTALLER SELON LES DIRECTIVES DU FABRICANT ET TEL QU'INDIQUÉ DANS LES DESSINS.

.7 ÉCHANTILLONS D'OUVRAGES

1 PRODUIRE SUR LE CHANTIER UN ÉCHANTILLON D'OUVRAGE DE 1.5m x 1.5m DU SYSTÈME DE PANNEAUX DE CLÔTURE WELDMESH. ACCORDER AU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE UN DÉLAI DE 48 HEURES POUR INSPECTER L'ÉCHANTILLON D'OUVRAGE AVANT DE POURSUIVRE LES TRAVAUX. UNE FOIS ACCEPTÉ, L'ÉCHANTILLON D'OUVRAGE REPRÉSENTERA LA NORME DE QUALITÉ MINIMALE DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DES .4 NOMENCLATURE DES COMPOSANTES MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX DE CETTE SECTION. UNE FOIS APPROUVÉ PAR LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE, L'ÉCHANTILLON D'OUVRAGE POURRA FAIRE PARTIE DES TRAVAUX FINAUX.

ISOLANT EN MATELAS:

.1 ISOLANT EN MATELAS POUR REMPLIR LES CAVITÉS DU MUR RIDEAU

1 PRODUITS ACCEPTABLES: « ISOLANT EN MATELAS FIBERGLASS » PAR ROCKWOOL,

.2 DIRECTIVES DU FABRICANT

OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ

.1 CONFORMITÉ : SE CONFORMER AU DIRECTIVES ÉCRITES DU FABRICANT, INCLUANT LES BULLETINS TECHNIQUES DES PRODUITS ET LES DIRECTIVES D'INSTALLATION DU CATALOGUE DES PRODUITS.

OUVRAGES MÉTALLIQUES:

.1 DESSINS D'ATELIER : SOUMETTRE DES DESSINS D'ATELIERS ESTAMPILLÉS ET SIGNÉS PAR UN INGÉNIEUR AGRÉÉ ET AUTORISÉ À EXERCER AU CANADA. INDIQUER LES DÉTAILS DE CONSTRUCTION. LES PROFILÉS LE JOINTS, LES FIXATIONS ET LES AUTRES DÉTAILS CONNEXES, INCLUANT LES ÉPAISSEURS, LES FINIS ET LA QUINCAILLERIE.

1 FABRIQUER LES COMPOSANTS EN ATELIER À LA PLUS GRANDE DIMENSION PRATIQUE AFIN DE RÉDUIRE L'ASSEMBLAGE SUR LE CHANTIER.

2 FABRIQUER LES COMPOSANTS BIEN DROITS ET D'ÉQUERRE, SANS DÉFORMATION OU AUTRES DÉFAUTS. COUPER AVEC PRÉCISION, LIMER À LA MACHINE ET AJUSTER LES JOINTS ET LES ANGLES.

.3 RENFORCER LES COMPOSANTS FABRIQUÉS POUR QU'ILS SUPPORTENT EN TOUTE SÉCURITÉ LES CHARGES PRÉVUES.

.4 AJUSTER AVEC PRÉCISION LES JOINTS DES SECTIONS CONSTRUITES DANS LES ENDROITS LES MOINS VISIBLES ET DE LA MANIÈRE LA MOINS VISIBLE.

5 SAUF INDICATION CONTRAIRE ET À MOINS QUE LES DÉTAILS DE CONSTRUCTION NE LE PERMETTENT PAS, SOUDER LES JOINTS. LES SOUDURES EXPOSÉES DOIVENT ÊTRE CONTINUES ET NIVELÉES.

.6 UTILISER DES VIS AUTOTARAUDEUSES À TÊTE PLATE SUR LES ÉLÉMENTS DEVANT ÊTRE ASSEMBLÉS AVEC DES VIS, OU TEL QU'INDIQUÉ.

.7 OBTURER LES EXTRÉMITÉS OUVERTES ET EXPOSÉES DES PIÈCES TUBULAIRES AVEC DES

PAR LE PRÉSENTE SECTION, LE PRÉPARER EN PERÇANT ET EN TARAUDANT DES TROUS POUR EN FACILITER L'INSTALLATION. .10 LES OUVRAGES VISÉS PAR LA PRÉSENTE SECTION ET DONT L'INSTALLATION EST PRÉVUE DANS

D'AUTRES SECTIONS DOIVENT ÊTRE PRÉPARÉS COMME IL SE DOIT PAR PERCAGE, FRAISAGE ET

.8 LORSQU'UN OUVRAGE VISÉ PAR UNE AUTRE SECTION DOIT ÊTRE RACCORDÉ À UN OUVRAGE VISÉ

TARAUDAGE DE TROUS, PAR FAÇONNAGE ET PAR COUPE AUX DIMENSIONS REQUISES. .11 MEULER LES MARQUAGES D'USINE ET REMPLIR LES MARQUAGES EN CREUX SUR LES COMPOSANTS

D'ACIER QUI SERONT EXPOSÉS À LA VUE. .12 SUIVRE LES RECOMMANDATIONS DU COMMITTEE OF STAINLESS STEEL PRODUCERS DE L'AISI LORS DE LA FABRICATION, DE L'ASSEMBLAGE, DU SOUDAGE ET DE LA FINITION DES COMPOSANTS EN ACIER INOXYDABLE. ÉLIMINER LES TRACES D'ÉCHAUFFEMENT À L'AIDE DE MOYENS MÉCANIQUES.

.13 DANS LA MESURE DU POSSIBLE, ASSUJETTIR ET ASSEMBLER LES OUVRAGES EN ATELIER, POUR

.1 NETTOYER SOIGNEUSEMENT L'ACIER POUR LE DÉBARRASSER DES BATTITURES, DE LA ROUILLE DE L'HUILE, DE LA SALETÉ ET DES AUTRES MATIÈRES ÉTRANGÈRES. PRÉPARER CONVENABLEMENT LES SURFACES EN ACIER À RECEVOIR LES FINIS SPÉCIFIÉS PAR UN NETTOYAGE AVEC DES OUTILS ÉLECTRIQUES.

.2 ADOUCIR LES ARÊTES VIVES.

QU'ILS SOIENT PRÊTS À INSTALLER.

.3 ENLEVER L'HUILE ET LA GRAISSE À L'AIDE D'UN SOLVANT.

.4 APPLIQUER LES REVÊTEMENTS EN ATELIER ET AVANT L'ASSEMBLAGE. SI LEUR TAILLE LE PERMET, GALVANISER LES COMPOSANTS APRÈS L'ASSEMBLAGE.

.5 APPLIQUER EN ATELIER UNE COUCHE D'APPRÊT AUX ÉLÉMENTS MÉTALLIQUES AVANT LA COUCHE DE PEINTURE.

.6 LA COULEUR DE PEINTURE DOIT S'ASSORTIR AUX MAINS COURANTES EXISTANTES SUR LE CHANTIER

ET DOIT ÊTRE APPROUVÉE PAR LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.

.1 FOURNIR LES COMPOSANTES SUIVANTES TEL QUE REQUIS ET / OU TEL QU'INDIQUÉ:

.1 MAINS COURANTES TUBULAIRES EN ACIER

.5 ÉCHANTILLONS D'OUVRAGES :

.1 ACCORDER AU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE UN DÉLAI DE 48 HEURES POUR INSPECTER L'ÉCHANTILLON D'OUVRAGE AVANT DE POURSUIVRE LES TRAVAUX D'INSTALLATION.

.2 UNE FOIS ACCEPTÉ, L'ÉCHANTILLON D'OUVRAGE REPRÉSENTERA LA NORME DE QUALITÉ MINIMALE DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DES MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX DE CETTE SECTION.

.3 UNE FOIS APPROUVÉ PAR LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE, L'ÉCHANTILLON D'OUVRAGE POURRA FAIRE PARTIE DES TRAVAUX FINAUX.

.4 PRODUIRE UN ÉCHANTILLON D'AU MOINS 1.5m DE LONGUEUR DE LA MAIN COURANTE TUBULAIRE EN ACIER. ACCORDER AU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE UN DÉLAI DE 48 HEURES POUR INSPECTER L'ÉCHANTILLON D'OUVRAGE AVANT DE POURSUIVRE LES TRAVAUX D'INSTALLATION. UNE FOIS ACCEPTÉ L'ÉCHANTILLON D'OUVRAGE REPRÉSENTERA LA NORME DE QUALITÉ MINIMALE DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DES MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX DE CETTE SECTION. UNE FOIS APPROUVÉ PAR LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE, L'ÉCHANTILLON D'OUVRAGE POURRA FAIRE PARTIE DES TRAVAUX FINAUX

PELLICULE DE PROTECTION:

.1 TRAVAUX INCLUS

.1 L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR TOUTE LA MAIN-D'ŒUVRE, TOUS LES MATÉRIAUX ET TOUS LES ACCESSOIRES REQUIS POUR L'INSTALLATION DES PELLICULES DE PROTECTION TEL QUE DÉFINI CI-APRÈS.

.2 DESCRIPTION DU SYSTÉME

1.L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR UN ENSEMBLE COMPLET DE PELLICULES DE PROTECTION, INCLUANT TOUTES LES COMPOSANTES REQUISES (P.EX., LE SYSTÈME DE FIXATION)

LES ACTIVITÉS DE CONSTRUCTION REQUISES, LES MATÉRIAUX ET LES TECHNIQUES SPÉCIFIÉES.

.3 ASSURANCE DE LA QUALITÉ .1 L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR LES OUVRIERS ET LES SUPERVISEURS QUI CONNAISSENT EN DÉTAIL

.4 MANUTENTION ET ENTREPOSAGE DES MATÉRIAUX .1 DÈS LA LIVRAISON AU CHANTIER, TOUS LES MATÉRIAUX DOIVENT ÊTRE INSPECTÉS POUR VÉRIFIER QU'ILS N'ONT PAS ÉTÉ ENDOMMAGÉS DURANT L'EXPÉDITION ET LA MANUTENTION. LES MATÉRIAUX DOIVENT

ÊTRE ENTREPOSÉS DE MANIÈRE À ASSURER UNE BONNE VENTILATION ET UN BON DRAINAGE, ET POUR LES

PROTÉGER CONTRE LES DOMMAGES, LES INTEMPÉRIES, LE VANDALISME ET LE VOL.

.6 ÉCHANTILLONS D'OUVRAGES

.1 INSTALLER SELON LES DIRECTIVES DU FABRICANT ET TEL QU'INDIQUÉ DANS LES DESSINS.

1 INSTALLER SUR LE CHANTIER UN ÉCHANTILLON D'OUVRAGE DE 1.5m x 1.5m DE LA PELLICULE DE PROTECTION POUR FENÊTRES. ACCORDER AU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE UN DÉLAI DE 48 HEURES POUR INSPECTER L'ÉCHANTILLON D'OUVRAGE AVANT DE POURSUIVRE LES TRAVAL UNE FOIS ACCEPTÉ, L'ÉCHANTILLON D'OUVRAGE REPRÉSENTERA LA NORME DE QUALITÉ MINIMALE DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DES MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX DE CETTE SECTION. UNE FOIS APPROUVÉ PAR LE

REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE, L'ÉCHANTILLON D'OUVRAGE POURRA FAIRE PARTIE DES TRAVAUX FINAUX.

RÉÉMIS POUR CONSTRUCTION 08/02/22 ÉMIS POUR CONSTRUCTION 17/09/20 FINALISÉ À 66% ÉMIS POUR EXAMEN DU CLIENT 15/04/20 ISSUE / REVISION DD/MM/YY his drawing is copyright protectected and may not be reproduced or

used for purposes other than execution of the described work without the express written consent of J.L. Richards & Associates Limited

RIGHT IS 25mm IF THIS IS A FULL SIZE DRAWING.

VERIFY SHEET SIZE AND SCALES. BAR TO THE



AFFAIRES MANDIALES CANADA

AMÉLIORATIONS DE LA SÉCURITÉ

PHYSIQUE DU HALL D'ENTREÉ DE

PROJECT NORTH

LA CHANCELLERIE DU CANADA Rue Du Mal Gallieni, Dakar, Senegal

ONSULTANT:

PROFESSIONAL STAMP

DEVIS D'ARCHITECTURE

RAWING #: HECKED: HB 28361-007

SPECIFICATIONS DE STRUCTURE:

EXAMEN EXPLORATOIRE:

- 1. LES DESSINS D'APRÈS-EXÉCUTION DES STRUCTURES NE SONT PAS DISPONIBLES. PAR CONSÉQUENT, LA CAPACITÉ DE LA STRUCTURE EXISTANTE DE SUPPORTER LES CHARGES ADDITIONNELLES IMPOSÉES PAR LES TRAVAUX DE MODIFICATION DU VESTIBULE SONT INCONNUES.
- 2. AVANT D'ENTREPRENDRE LES NOUVEAUX TRAVAUX, Y COMPRIS LA PRÉPARATION DES DESSINS D'ATELIER, L'ENTREPRENEUR DOIT EFFECTUER UN EXAMEN EXPLORATOIRE, INCLUANT DES TRAVAUX D'ENLÈVEMENT PONCTUELS, Y COMPRIS PAR L'UTILISATION D'UN DÉTECTEUR MURAL POUR LOCALISER LES ÉLÉMENTS MÉTALLIQUES, DANS LE BUT D'IDENTIFIER LES DÉTAILS DE LA STRUCTURE EXISTANTE. CES TRAVAUX D'EXAMEN EXPLORATOIRE DOIVENT ÊTRE RÉALISÉS SOUS L'ÉTROITE SUPERVISION DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE
- 3. LES INFORMATIONS CI-APRÈS DOIVENT ÊTRE OBTENUES ET COMMUNIQUÉES AU CONSULTANT PAR ÉCRIT:
- L'ÉPAISSEUR DE LA DALLE DU REZ-DE-CHAUSSÉE ET LES DÉTAILS D'ARMATURE (DIMENSION ET ESPACEMENT DES BARRES D'ARMATURE, NOMBRE DE TREILLIS, ORIENTATION DES COUCHES SUPÉRIEURES ET
- LES DIMENSIONS (LARGEUR ET PROFONDEUR) DES POUTRES EN BÉTON DU REZ-DE-CHAUSSÉE LE LONG DE LA LIGNE DE QUADRILLAGE BB ADJACENTE AU JOINT DE DILATATION DU VESTIBULE, AINSI QUE LES BARRES
- D'ARMATURE (NOMBRE ET DÉTAILS DES BARRES LONGITUDINALES, GRANDEUR ET ESPACEMENT DES BRIDES • CONFIRMER LA PRÉSENCE ET LES DÉTAILS (ÉPAISSEUR ET ARMATURE) DU MURET QUI SOUTIENT LA VOLÉE
- D'ESCALIER INFÉRIEURE ENTRE LES LIGNES DE QUADRILLAGE BB ET CC. CONFIRMER SI LE PALIER D'ESCALIER INFÉRIEUR ET LA PREMIÈRE MARCHE ENTRE LES LIGNES DE QUADRILLAGE
- BB ET CC SONT EN BÉTON MASSIF, ET EN DÉTERMINER L'ÉPAISSEUR. • CONFIRMER LES DIMENSIONS DES GIRONS DE MARCHE, L'ÉPAISSEUR DES LONGERONS ET LES DÉTAILS DE L'ACIER D'ARMATURE DE L'ESCALIER INFÉRIEUR ENTRE LES LIGNES DE QUADRILLAGE BB ET CC (NOMBRE ET

ESPACEMENT DES BARRES D'ARMATURE, NOMBRE DE TREILLIS, ORIENTATION DES COUCHES SUPÉRIEURES ET

- PRÉLEVER DEUX (2) CAROTTES DANS LA DALLE DE PLANCHER DU REZ-DE-CHAUSSÉE ET ACHEMINER À UN LABORATOIRE POUR DES ESSAIS DE RÉSISTANCE À LA COMPRESSION. L'ENTREPRENEUR DOIT ÉTABLIR AVEC LE MAITRE DE L'OUVRAGE LES EMPLACEMENTS PRÉCIS DES PRÉLÈVEMENTS. ÉVITER D'ENDOMMAGER LES BARRES D'ARMATURE EN ACIER EXISTANTES. APRÈS LES PRÉLÈVEMENTS, REMPLIR LES TROUS AVEC DU
- COULIS SANS RETRAIT À 35MPa • PRÉLEVER DEUX (2) ÉCHANTILLONS DE BARRES D'ARMATURE DE LA DALLE DE PLANCHER DU REZ-DE-CHAUSSÉE ET ACHEMINER À UN LABORATOIRE POUR DES ESSAIS DE TRACTION. L'ENTREPRENEUR DOIT ÉTABLIR AVEC LE a. BÉTON D'INTÉRIEUR: MAITRE DE L'OUVRAGE LES EMPLACEMENTS PRÉCIS DES PRÉLÈVEMENTS.
- 4. DÈS RÉCEPTION DES RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS DE L'ENTREPRENEUR, LE CONSULTANT DÉTERMINERA DANS UN DÉLAI DE CINQ JOURS PAR VOIE DE COMPLÉMENT D'INFORMATION SI LA STRUCTURE EST APTE À RÉSISTER AUX CHARGES IMPOSÉES, SI LES TRAVAUX PROPOSÉS PEUVENT ÊTRE RÉALISÉS OU S'IL FAUT AUPARAVANT AJOUTER DES ARMATURES SUPPLÉMENTAIRES.
- 5. UN ORDRE DE MODIFICATION DU CONTRAT SERA ÉMIS DANS UN DÉLAI DE DIX JOURS OUVRABLES S'IL S'AVÈRE NÉCESSAIRE DE METTRE EN PLACE DES ARMATURES SUPPLÉMENTAIRES POUR SUPPORTER LES TRAVAUX

NOTES GÉNÉRALES

- 1. LE PRÉSENT PROJET DOIT ÊTRE RÉALISÉ CONFORMÉMENT AUX EXIGENCES DU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT DU CANADA (ÉDITION 2015). RESPECTER TOUTES LES EXIGENCES LOCALES ET RÉALISER LES TRAVAUX CONFORMÉMENT AUX EXIGENCES APPLICABLES DES NORMES CSA OU DES CODES LOCAUX ÉQUIVALENTS, SELON LES EXIGENCES LES PLUS STRICTES. TOUTE LA MAIN-D'ŒUVRE DOIT ÊTRE REPRÉSENTATIVE DES PLUS HAUTES NORMES DE L'INDUSTRIE.
- 2. LES COMPOSANTS DU MUR RIDEAU SERONT FOURNIS PAR LE FABRICANT À L'ENTREPRENEUR ET INSTALLÉS PAR L'ENTREPRENEUR.
- 3. L'IMMEUBLE EST DIVISÉ PAR UN JOINT DE LA DILATATION QUI TRAVERSE LE VESTIBULE. L'ENTREPRENEUR DOIT LOCALISER LE JOINT DE DILATATION SUR LES LIEUX ET DOIT S'ASSURER QUE LES JOINTS DU MUR RIDEAU DOIVENT S'ASSORTIR À CEUX DU JOINT DE DILATATION DE L'IMMEUBLE.
- 4. RESPECTER TOUTES LES EXIGENCES DE LA LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ EN MILIEU DE TRAVAIL ET TOUT AU CODE LOCAL, SELON LAQUELLE QUI EST LA PLUS STRICTE.
- 5. CONSULTER CES DESSINS EN COMPAGNIE DES DESSINS D'ARCHITECTURE ET D'ÉLECTRICITÉ. COORDONNER LES EXIGENCES DE CES TRAVAUX ET DES TRAVAUX DE STRUCTURE ET PRÉVOIR LES OUVERTURES, LES MANCHONS, LES CONDUITS, ETC. EN CAS DE DIVERGENCE, AVISER LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE SUR LE CHAMP POUR OBTENIR DES PRÉCISIONS.
- 6. CE CONTRAT A POUR INTENTION DE PRODUIRE LES OUVRAGES COMPLETS. LES ARTICLES QUI SONT CLAIREMENT REQUIS POUR FOURNIR UNE INSTALLATION COMPLÈTE EN BONNE ET DUE FORME FONT PARTIE DE LA PORTÉE DES TRAVAUX, QUI'ILS SOIENT PRÉCISÉS OU NON.
- 7. LES DIMENSIONS EXISTANTES INDIQUÉES SONT BASÉES SUR L'INFORMATION FOURNIE PAR LE CLIENT. ILS N'ONT PAS ÉTÉ VÉRIFIÉS ET LEUR PRÉCISION N'EST AUCUNEMENT GARANTIE. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER LES DIMENSIONS. LES ÉLÉVATIONS. LES NIVEAUX ET LES CONDITIONS EXISTANTES AVANT D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX ET DOIT SIGNALER TOUTE DIVERGENCE AU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.
- 8. CES DESSINS ILLUSTRENT LES STRUCTURES FINIES SEULEMENT. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE TOUTES LES STRUCTURES DE SUPPORT REQUISES POUR RÉALISER LES TRAVAUX. À LA DEMANDE DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE, L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR LES DESSINS D'ATELIER PORTANT LE SCEAU D'UN INGÉNIEUR AGRÉÉ ET AUTORISÉ À PRATIQUER AU CANADA POUR TOUTES LES STRUCTURES DE SUPPORT NÉCESSAIRES.
- 9. INSTALLER LES PALISSADES ET LES OUVRAGES D'ÉTAIEMENT REQUIS POUR PROTÉGER LES OUVRIERS, LES OCCUPANTS DES LIEUX ET LE PUBLIC. MAINTENIR L'ACCÈS AUX SORTIES EN TOUT TEMPS.
- 10. LES SYSTÈMES EXCLUSIFS DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS EN STRICTE CONFORMITÉ DES RECOMMANDATIONS DU FABRICANT.
- 11. TOUTES LES MESURES SONT EN UNITÉS MÉTRIQUES (mm) À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE. LES DESSINS NE SONT PAS À L'ÉCHELLE.
- 12. L'ENTREPRENEUR DOIT RÉPARER À LA SATISFACTION DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE TOUS LES DOMMAGES CAUSÉS PENDANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION.
- 13. AVANT DE PERCER DES OUVERTURES DANS LES OUVRAGES DE BÉTON EXISTANTS. EXAMINER CES OUVRAGES DE BÉTON AUX RAYONS X POUR ÉVITER D'ENDOMMAGER L'ARMATURE ET LES CONDUITS DE SERVICES ENFOUIS. AVISER LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE DES RÉSULTATS AVANT D'EFFECTUER

CHARGES DE CONCEPTION

- 1. LE VITRAGE DU MUR RIDEAU ET LES COMPOSANTES CONNEXES SERONT CONÇUS POUR RÉSISTER LES CHARGES LATÉRALES SUIVANTES :
- CHARGE RÉPARTIE DE 0.75 KN/m APPLIQUÉE À 1100mm AU-DESSUS DU NIVEAU DU PLANCHER FINI. CHARGE CONCENTRÉE DE 1.5 KN APPLIQUÉE EN TOUT LIEU.
- 2. LE VITRAGE DU MUR RIDEAU ET LES COMPOSANTES CONNEXES SERONT CONÇUS POUR RÉSISTER LES
- **CHARGES VERTICALES SUIVANTES:**

PRESSION DE 0.5 KPa

- CHARGE RÉPARTIE DE 1.5 KN/m. CHARGE CONCENTRÉE DE 1.5 KN APPLIQUÉE EN TOUT LIEU.
- 3. DANS TOUTES LES CONDITIONS DE CHARGES CI-HAUT, LES CONCEPTEURS DOIVENT LIMITER LA DÉFLECTION À 'L'/360, OÙ 'L' CORRESPOND À LA PORTÉE DU MEMBRE.

- 15. RÉALISER TOUS LES TRAVAUX DE BÉTONNAGE DE MANIÈRE CONFORME AUX EXIGENCES DES NORMES CAN/CSA A23.1-14/A23.2-14 « BÉTON : CONSTITUANTS ET EXÉCUTION DES TRAVAUX / MÉTHODES D'ESSAI ET PRATIQUES NORMALISÉES POUR LE BÉTON ». RÉALISER TOUS LES TRAVAUX DE CONCEPTION DES OUVRAGES EN BÉTON DE MANIÈRE CONFORME AUX EXIGENCES DE LA NORME CAN/CSA A23.3-14 « CALCUL DES OUVRAGES EN BÉTON » OU LES CODES LOCAUX ÉQUIVALENTS, EN RESPECTANT LES EXIGENCES LES PLUS RIGOUREUSES.
- 16. CONTRÔLE DE LA QUALITÉ
- a. TENIR UN REGISTRE DES TRAVAUX DE BÉTONNAGE INDIQUANT AVEC PRÉCISION LA DATE ET L'EMPLACEMENT DE CHAQUE COULÉE, LES CARACTÉRISTIQUES DU BÉTON, LA TEMPÉRATURE AMBIANTE ET LES ÉCHANTILLONS PRÉLEVÉS
- b. AU MOINS 4 SEMAINES AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX DE BÉTON, SOUMETTRE AU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE UN CERTIFICAT VALIDE ET RECONNU DE L'USINE CHARGÉE DE LA LIVRAISON DU BÉTON. LORSQUE L'USINE NE DÉTIENT PAS DE CERTIFICATION VALIDE. FOURNIR LA CERTIFICATION ET LES RÉSULTATS DES ESSAIS EFFECTUÉS PAR UN LABORATOIRE D'ESSAIS ET D'INSPECTION INDÉPENDANT QUALIFIÉ À L'EFFET QUE LES MATÉRIAUX UTILISÉS DANS LE MÉLANGE DE BÉTON SONT CONFORMES AUX EXIGENCES SPÉCIFIÉES.
- c. AU MOINS 4 SEMAINES AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX DE BÉTON, SOUMETTRE AU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE, POUR EXAMEN, LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ SUR LES ARTICLES SUIVANTS :
 - ÉRECTION DES ÉTAIEMENTS DE COFFRAGES.
 - MÜRISSEMENT.
 - ENLÉVEMENT DES COFFRAGES.

VÉRIFICATION DU BÉTON FOURNI.

- d. L'ENTREPRENEUR DOIT AVISER LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE EN MATIÈRE DE MATÉRIAUX AU MOINS 48 HEURES AVANT LA MISE EN PLACE DU BÉTON.
- e. L'ENTREPRENEUR DOIT SOUMETTRE AU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE UN RAPPORT ÉCRIT CONFIRMANT QUE LE BÉTON COULÉ EN PLACE EST CONFORME AUX EXIGENCES DE PERFORMANCE
- 17. MATÉRIAUX DE BÉTONNAGE:
 - RAPPORT MAXIMAL EAU-CIMENT = 0,40 • RÉSISTANCE À LA COMPRESSION 28 JOURS = 30 MPa
- DIMENSION MAXIMALE DES GROS GRANULATS = 14 À 20 mm • DÉCHARGE D'AFFAISSEMENT = 80 mm ± 30mm
- b. CIMENT D'USAGE GÉNÉRAL
 - NORME D'ACCEPTATION : CAN/CSA-A3001 TYPE GU • ÉQUIVALENT APPROUVÉ : ASTM C1157 TYPE GU
- c. CIMENT HYDRAULIQUE MÉLANGÉ :
- NORME D'ACCEPTATION : CAN/CSA-A30D1 TYPE GUB • ÉQUIVALENT APPROUVÉ : ASTM 595 TYPE 1 (PM)
- d. EAU LE CONTENU D'ION CHLORURE SOLUBLE DANS L'EAU AU POIDS DU CIMENT DANS LE BÉTON AVANT EXPOSITION NE DOIT PAS EXCÉDER 0,15 %...
- e. GRANULATS L'INFORMATION SUR LA COMPOSITION DES GRANULATS DOIT ÊTRE COMPRISE DANS LE DOSAGE DU DE BÉTON SOUMIS AU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE POUR APPROBATION. LE GROS GRANULAT DOIT ÊTRE DE DENSITÉ NORMALE.
- 18. LES COFFRAGES POUR LES OUVRAGES DE BÉTON DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX EXIGENCES DE LA PLUS RÉCENTE ÉDITION DE LA NORME CAN/CSA S269.1 OU LE CODE LOCAL ÉQUIVALENT, SELON LES EXIGENCES LES PLUS RIGOUREUSES. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA CONCEPTION, LA FABRICATION, L'INSPECTION ET LE DÉMANTÈLEMENT DE TOUS LES COFFRAGES. TOUS LES COFFRAGES DOIVENT RESTER EN PLACE JUSQU'À CE QUE LE BÉTON ATTEIGNE LA RÉSISTANCE REQUISE POUR SUPPORTER LE POIDS DES MEMBRES ET LES CHARGES DE CONSTRUCTION.
- 19. TOUS LES OUVRAGES DE SUPPORT ET D'ÉTAIEMENT DES COFFRAGES POUR BÉTON DOIVENT ÊTRE CONÇUS ET INSPECTÉS PAR UN INGÉNIEUR AGRÉÉ.
- 20. LE BÉTON EXISTANT ADJACENT AUX NOUVEAUX OUVRAGES DOIT ÊTRE GRATTÉ À LA BROSSE D'ACIER, NETTOYÉ ET HUMECTÉ IMMÉDIATEMENT AVANT LA COULÉE DU BÉTON FRAIS. RENDRE LA SURFACE EXISTANTE RUGUEUSE JUSQU'À UNE AMPLITUDE DE 5mm AFIN D'EXPOSER LES GRANULATS ET D'ASSURER L'ENTRECROISEMENT DES COUCHES DE BÉTON.
- 21. PRODUIRE UN FINI LISSE SUR TOUTES LES SURFACES VISIBLES DES OUVRAGES DE BÉTON FINIS. À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE, UTILISER DES BANDES CHANFREINÉES DE 25mm.
- 22. ASSURER LE DURCISSEMENT DU BÉTON CONFORMÉMENT AUX EXIGENCES DE LA NORME CAN/CSA A23.1/2 OU LE CODE LOCAL ÉQUIVALENT, SELON LES EXIGENCES LES PLUS RIGOUREUSES. PRENDRE LES PRÉCAUTIONS D'USAGE POUR LES TRAVAUX DE BÉTONNAGE PAR TEMPS CHAUD ET PAR TEMPS FROID, SELON LES BESOINS
- 23. L'ENTREPRENEUR DOIT PRELEVER LES ÉCHANTILLONS REQUIS POUR LES ESSAIS DE RÉSISTANCE À LA COMPRESSION CONFORMÉMENT AUX EXIGENCES DES NORMES CAN/CSA A23.1/A23.2 OU LE CODE LOCAL ÉQUIVALENT, SELON LES EXIGENCES LES PLUS RIGOUREUSES. L'ENTREPRENEUR DOIT REMETTRE AU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE LES RÉSULTATS DES ESSAIS EFFECTUÉS PAR UN LABORATOIRE CERTIFIÉ. AUX FINS DE DOCUMENTATION.

RENFORTS D'ACIER

- 24. PRÉPARER LES DESSINS D'ARMATURE CONFORMÉMENT AU MANUEL DE LA PRATIQUE COURANTE DE L'INSTITUT D'ACIER D'ARMATURE DU CANADA OU LE CODE LOCAL ÉQUIVALENT, SELON LES EXIGENCES LES PLUS RIGOUREUSES. SOUMETTRE DES DESSINS D'ATELIER INCLUANT LA MISE EN PLACE ET LE RENFORCEMENT, ET INDIQUER :
- LES DÉTAILS DU PLIAGE DES BARRES.
- LA LISTE DES MATÉRIAUX. LES QUANTITÉS D'ARMATURE
- LES DIMENSIONS, L'ESPACEMENT, LES EMPLACEMENTS DES RENFORCEMENTS ET LES ÉPISSURES MÉCANIQUES LORSQU'APPROUVÉES PAR LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE, AVEC LE CODE D'IDENTIFICATION POUR PERMETTRE LE PLACEMENT CORRECT SANS RÉFÉRENCE AUX DESSINS DE STRUCTURE. • INDIQUER LES DIMENSIONS, L'ESPACEMENT ET LES EMPLACEMENTS DES CHAISES, ÉCARTEURS ET SUSPENTES.
- 1. RAPPORT D'ÉPREUVE EN USINE AU MOINS 4 SEMAINES AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX D'ARMATURE, REMETTRE AU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE UNE COPIE CERTIFIÉE DU RAPPORT D'ÉPREUVE EN USINE DE L'ACIER D'ARMATURE SOUMETTRE PAR ÉCRIT AU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE LA SOURCE PROPOSÉE DES MATÉRIAUX D'ARMATURE À
- 25. EFFECTUER LES ESSAIS SUIVANTS POUR OBTENIR L'APPROBATION DE L'ACIER D'ARMATURE PROPOSÉ : RÉSISTANCE ULTIME, LIMITE D'ÉLASTICITÉ, COURBE DE CONTRAINTE-DÉFORMATION, POURCENTAGE D'ALLONGEMENT, ESSAI DE PLIAGE-DÉPLIAGE, SUPERFICIE DE LA SECTION INTÉRIEURE ET RAPPORT D'ESSAI EN USINE.
- 26. PRODUITS D'ARMATURE:
- IL EST INTERDIT DE SUBSTITUER DES BARRES DE DIMENSIONS DIFFÉRENTES À MOINS D'AUTORISATION ÉCRITE PAR LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE. • ACIER D'ARMATURE – À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE, TOUT L'ACIER D'ARMATURE DOIT ÊTRE DES BARRES
- DÉFORMÉES NEUVES, D'ACIER EN BILLETTES, DE CATÉGORIE 300MPa CONFORME À LA NOME ASTM A615. BARRES • LORSQUE DES SOUDURES SONT INDIQUÉES, FOURNIR DE L'ACIER FAIBLEMENT ALLIÉ SOUDABLE DE CATÉGORIE CONFORME À LA NORME ASTMA7D6, BARRES DÉFORMÉES .

• ATTACHES MÉTALLIQUES EN ACIER RECUIT ÉTIRÉ À FROID, CONFORMES À LA NORME ASTM A 497/A 497M OU

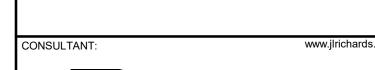
- L'ÉQUIVALENT APPROUVÉ. • CHAISES CHÂSSIS, SUPPORTS DE BARRES ET ÉCARTEURS DOIVENT ÊTRE FABRIQUÉS EN PLASTIQUE OU EN BÉTON PRÉFABRIQUÉ AVEC UNE QUALITÉ AU MOINS ÉGALE À CE QUI EST SPÉCIFIÉ POUR LES MEMBRURES DANS LESQUELLES ILS SONT UTILISÉS.
- 27. RECOUVRIR L'ACIER D'ARMATURE D'UNE COUCHE DE BÉTON D'AU MOINS 40mm.
- 28. DÉTAILLER, METTRE EN PLACE ET PROTÉGER L'ACIER D'ARMATURE CONFORMÉMENT AUX EXIGENCES DE LA NORME CAN/CSA A23.1 OU LE CODE LOCAL ÉQUIVALENT, SELON LES EXIGENCES LES PLUS RIGOUREUSES.
- 29. TOUT L'ACIER D'ARMATURE DOIT ÊTRE FIXÉ EN PLACE AVEC DES CHAISES ET DES ATTACHES STANDARD DE MANIÈRE À RECOUVRIR LES SURFACES REQUISES. PLACER AVEC PRÉCISION LES GOUJONS, BOULONS D'ANCRAGE ET AUTRES ÉLÉMENTS NOYÉS DANS LE BÉTON AVANT DE COULER LE BÉTON.
- 30. IL EST INTERDIT DE REDRESSER OU REPLIER LES BARRES D'ARMATURE.
- 31. LES GOUJONS INSTALLÉS PAR APRÈS DOIVENT ÊTRE NOYÉS DANS UN SYSTÈME D'ANCRAGE ADHÉSIF DE TYPE HILTI HIT 200 AVEC DISPOSITIF SAFESET OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ. NOYER À LA PROFONDEUR INDIQUÉE DANS LES

Е	RÉÉMIS POUR CONSTRUCTION	08/02/22
D	ÉMIS POUR CONSTRUCTION	17/09/20
С	FINALISÉ À 66% ÉMIS POUR EXAMEN DU CLIENT	15/04/20
No	ISSUE / REVISION	DD/MM/YY
- T		

his drawing is copyright protectected and may not be reproduced or used for purposes other than execution of the described work without the express written consent of J.L. Richards & Associates Limited

VERIFY SHEET SIZE AND SCALES. BAR TO THE RIGHT IS 25mm IF THIS IS A FULL SIZE DRAWING.	0	
SCALE:		





PROFESSIONAL STAMP PROJECT NORTH

AFFAIRES MANDIALES CANADA AMÉLIORATIONS DE LA SÉCURITÉ PHYSIQUE DU HALL D'ENTREÉ DE LA CHANCELLERIE DU CANADA

Rue Du Mal Gallieni, Dakar, Senegal

CONSULTANT:

DEVIS DE STRUCTURE

CHECKED: BDW 28361-007

SPÉCIFICATIONS D'ÉLECTRICITÉ:

1. CÂBLES, CONDUITS ET BOÎTES

.1 SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUT LE CÂBLAGE DOIT ÊTRE COMPOSÉ DE CÂBLES EN CUIVRE, DE 2,5mm À MULTICONDUCTEURS.

.2 DES CÂBLES À MULTICONDUCTEURS ARMÉS ET SOUPLES PEUVENT ÊTRE UTILISÉS DANS LES OUVRAGES DE MENUISERIE POUR FOURNIR L'ALIMENTATION AUX APPAREILS ET AUX PRISES DE COURANT. ILS PEUVENT AUSSI ÊTRE UTILISÉS DANS DES OSSATURES DE PLAFOND À BARRES EN T ET DANS LES CLOISONS INTÉRIEURES. LONGUEUR HORIZONTALE MAXIMALE CONTINUE DE 3000mm.

.3 TOUTES LES MESURES DE CONDUIT SE RAPPORTENT AU DIAMÈTRE INTÉRIEUR. UN CONDUIT DE 27mm DOIT SE TERMINER DANS UNE BOÎTE DE JONCTION DE 100mm x 100mm x 50mm ET UN CONDUIT DE PLUS DE 27mm DOIT SE TERMINER DANS UNE BOÎTE DE JONCTION DE 150mm x 150mm x 100mm. LES CONDUITS DOIVENT AVOIR UNE PAROI INTERNE LISSE ET FOURNIS AVEC DES CORDES DE TIRAGE EN NYLON MESURÉS. LES CORDES DE TIRAGE DOIVENT ÊTRE ÉTIQUETÉS À CHAQUE EXTRÉMITÉ POUR ASSURER L'IDENTIFICATION FACILE DU POINT DE TERMINAISON DU CONDUIT. LORSQUE DES CONDUITS MÉTALLIQUES SONT UTILISÉS, FOURNIR DES PIÈCES RAPPORTÉES EN PLASTIQUE À TOUTES LES EXTRÉMITÉS OUVERTES RÉDUIRE AU MINIMUM LE NOMBRE DE COURBES DANS LES CONDUITS. À L'EMPLACEMENT DES PANENAUX SUPPORTS, TERMINER LES CONDUITS SUR LE MUR, À 100mm EN DESSOUS DU FAUX PLAFOND.

.4 LES CANALISATIONS WIREMOLD DOUBLES MONTÉES EN AFFLEUREMENT DOIVENT ÊTRE DE TYPE LEGRAND SÉRIE 24000. LES CANALISATIONS SIMPLES DE TYPE LEGRAND SÉRIE 500 DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS AVEC TOUS LES COUDES, ADAPTATEURS ET ACCESSOIRES REQUIS POUR UNE INSTALLATION COMPLÈTE ET ENTIÈREMENT FONCTIONNELLE. L'ENTREPRENEUR DOIT RESPECTER LES DIRECTIVES DU FABRICANT POUR CHAQUE APPLICATION INDIQUÉE ET LES DÉTAILS D'AGENCEMENT ET DE MISE EN PLACE DES DESSINS. TOUTES LES CANALISATIONS INSTALLÉES EN AFFLEUREMENT DOIVENT ÊTRE PEINTURÉES DE LA MÊME COULEUR QUE LE MUR ADJACENT

.5 LE PVC PEUT ÊTRE UTILISÉ DANS TOUS LES MURS EN PLAQUES DE PLÂTRE, MAIS PAS DANS LES PLÉNUMS DE PLAFOND SANS AUTORISATION PRÉALABLE. LES CONDUITS DOIVENT AVOIR DES TAUX DE PROPAGATION DE LA FLAMME CONFORMES AUX EXIGENCES LOCALES OU LES DÉPASSER.

.6 LES RACCORDS POUR LES CONDUITS EMT DOIVENT ÊTRE DES CONNECTEURS ET DES RACCORDS EN ACIER ZINGUÉ, DE TYPE À VIS DE FIXATION.

.7 FOURNIR DES CONDUCTEURS DE MISE À LA TERRE ISOLÉS DE COULEUR VERT ET JAUNE DANS TOUS LES CONDUITS INSTALLÉS.

.8 FOURNIR DES NEUTRES ASSIGNÉS POUR TOUS LES CIRCUITS DE PRISE DE COURANT.

.9 (SAUF INDICATION CONTRAIRE) DISSIMULER TOUS LES CONDUITS EN PVC ET EN ACIER, AINSI QUE LES CÂBLES, SAUF DANS LES LOCAUX DE SERVICE ET DANS LES AIRES NON FINIES.

.10 TOUTES LES BOÎTES DE JONCTION D'ALIMENTATION ET DE COMMUNICATION MONTÉES EN FAIBLE PROFONDEUR À LA SURFACE SUR UN MUR DOIVENT ÊTRE DES BOÎTES SIMPLES DE TYPE FS, MUNIES DES PLAQUES-COUVERCLES APPROPRIÉES OU, DANS LE CAS DE CANALISATIONS EN PLASTIQUE MONTÉS EN SURFACE ELLES DOIVENT S'ASSORTIRENT AUX EXISTANTES.

.11 TOUTES LES AUTRES NOUVELLES INSTALLATIONS DOIVENT AVOIR DES BOÎTES MONTÉES D'AFFLEUREMENT ET DES CONDUITS DISSIMULÉS.

FOURNIR DES BOÎTES DE TIRAGE POUR LES LONGUEURS DE CONDUIT DE 20 MÈTRES OU PLUS. UNE BOÎTE EST REQUISE À AU MOINS TOUS LES 20 MÈTRES ET À TOUTES LES COURBES DE 90 DEGRÉS. SAUF INDICATIONS CONTRAIRES SUR LES DESSINS, LES BOÎTES DOIVENT AVOIR LES DIMENSIONS APPROPRIÉES POUR LES CÂBLES PRÉVUS ET LA DIMENSION DES CONDUITS. NE PAS FOURNIR DES BOÎTES DE TIRAGE DANS LE GARAGE DE STATIONNEMENT NI À L'EXTÉRIEUR DU BÂTIMENT.

.13 BOÎTES DE JONCTION:

AU MOINS 150mm x 150mm x 100mm, AVEC LA PLAQUE-COUVERCLE INIDIQUÉE.

.14 DISPOSITIFS DE FILERIE ET PLAQUES COUVERCLES:

SAUF INDICATION CONTRAIRE, FOURNIR DES DISPOSITIFS DE FILERIE EN NYLON DE LA CATÉGORIE PRESCRITE, DE COULEUR BLANCHE. LES INTERRUPTEURS À BASCULE, 20 A, 220 V, DE MARQUE LEGRAND MALLIA, SÉRIE 20 AX OU UN PRODUIT ÉQUIVALENT APPROUVÉ. LES INTERRUPTEURS À BASCULE À DEUX VOIES DOIVENT ÊTRE CONCUS POUR UN RÉGIME DE 20 A, 220 V, DE MARQUE LEGRAND MALLIA, SÉRIE 20 AX OU UN PRODUIT ÉQUIVALENT APPROUVÉ. AUTANT QUE POSSIBLE, TOUS LES AUTRES DISPOSITIFS DOIVENT ÊTRE DE MARQUE LEGRAND INTERNATIONAL, MK ELECTRIC, SQUARE D, HAGER, CRABTREE OU DES PRODUITS DE REMPLACEMENT APPROUVÉS. FOURNIR DES PLAQUES-COUVERCLES POUR TOUTES LES BOITES INUTILISÉES À L'ACHÈVEMENT DU PROJET.

.15 MISE À LA TERRE ET LIAISONNEMENT:

RELIER TOUS LE MATÉRIEL AVEC LES RACCORDS ET LES CONDUCTEURS DE LIAISONNEMENT APPROUVÉS D'UNE CAPACITÉ SUFFISANTE SELON LES EXIGENCES DU CODE DE SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE LOCAL. TOUS LES CONDUCTEURS DE LIAISONNEMENT DOIVENT ÊTRE DE 16mm² OU DIMENSIONNÉS SELON LES EXIGENCES DU CODE DE SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE LOCAL. TOUS LES CONDUCTEURS DE LIAISONNEMENT DOIVENT ÊTRE SOUS ISOLANT VERT ET INSTALLÉS

.16 CÂBLAGE ET MÉTHODES D'INSTALLATION: OUS LES RÉSEAUX DE CONDUITS DOIVENT AVOIR UN CODE DE COULEUR SUR L'EXTÉRIEUR, AVEC DES BANDES DE COULEUR INDIQUANT LE TYPE DE SYSTÈME.

COULEUR PRIMAURE / COULEUR
ROUGE
JAUNE
JAUNE/ROUGE
JAUNE/BLEU
VERT
GRIS
ORANGE
ORANGE/NOIR
ORANGE/JAUNE
BLEU
BLEU/JAUNE
BLEU/NOIR
BLEU/VERT

.17 CODE DE COULEURS POUR LES RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS: .1 TOUS LES CONDUITS, LES BOÎTES MURALES ET LES BOÎTES DE JONCTION DU SYSTÈME DE

- TÉLÉCOMMUNICATION DOIVENT ÊTRE IDENTIFIÉS AVEC DE LA PEINTURE DE COULEUR ORANGE FLUORESCENT. .2 LES CONDUITS DOIVENT ÊTRE IDENTIFIÉS AVEC UNE BANDE DE COULEUR DE 100mm POSÉE À TOUS
- LES 3 MÈTRES.
- .3 LES BOÎTES DE JONCTION DOIVENT ÊTRE IDENTIFIÉES.
- .4 L'INTÉRIEUR DE TOUTES LES BOÎTES MURALES DOIT ÊTRE PEINTURÉ PAR PULVÉRISATION DE COULEUR
- .5 FOURNIR UN FIL DE LIAISONNEMENT DANS TOUS LES CONDUITS. EFFECTUER LE LIAISONNEMENT À TOUT LE MATÉRIEL, LES BÂTIS ET LES ENCEINTES POUR RÉPONDRE AUX EXIGENCES DU CODE DE SÉCURITÉ.
- .6 IDENTIFIER TOUTES LES BOÎTES DE JONCTION ET DE TIRAGE POUR PERMETTRE L'IDENTIFICATION DES PANNEAUX ET DES CIRCUITS DISSIMULÉS.
- .7 IDENTIFIER LES DEUX EXTRÉMITÉS DES CONDUCTEURS DE PHASE, À L'AIDE DE RUBAN DE COULEUR EN PLASTIQUE POUR IDENTIFIER LA PHASE ET LE CIRCUIT.
- .8 COORDONNER L'EMPLACEMENT DE TOUTES LES TRAPPES D'ACCÈS REQUISES, AVEC LE CORPS DE MÉTIER RESPONSABLE DE L'INSTALLATION, AFIN D'ASSURER L'ACCESSIBILITÉ APPROPRIÉE DES BOÎTES
- DE JONCTION ET DU MATÉRIEL.

2. DÉMOLITION:

.1 COORDONNER LES TRAVAUX AVEC LE CLIENT POUR L'ARRÊT D'UN OU DES SYSTÈMES DURANT LES TRAVAUX DE DÉMOLITION OU DE CONSTRUCTION DU CONTRAT AUX FINS DE COORDINATION. PRÉVOIR TOUS LES ARRÊTS PRÉVUS EN DEHORS DES HEURES NORMALES DE TRAVAIL. UN SYSTÈME ARRÊTER DOIT ÊTRE REMIS SOUS TENSION ET ÊTRE OPÉRATIONNEL À LA FIN DU MÊME QUART DE TRAVAIL OÙ IL A ÉTÉ ARRÊTÉ.

.2 FOURNIR TOUS LES SERVICES TEMPORAIRES REQUIS DANS L'AIRE DU CONTRAT DURANT LES TRAVAUX DE DÉMOLITION ET DE CONSTRUCTION. CES SERVICES COMPRENNENT L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE, L'ÉCLAIRAGE ET LA COUVERTURE DU SYSTÈME D'ALARME INCENDIE AUX ENDROITS REQUIS. LES SERVICES TEMPORAIRES DOIVENT ÊTRE CONFORMES À TOUTES LES EXIGENCES DES AUTORITÉS GOUVERNEMENTALES. LORSQUE DES DISPOSITIFS D'ALARME INCENDIE TEMPORAIRES SONT REQUIS, L'ENTREPRENEUR DOIT INCLURE LE COÛT DE LA VÉRIFICATION DES DISPOSITIFS TEMPORAIRES AU MOMENT DE LEUR INSTALLATION ET DE LEUR ENLÈVEMENT.

.3 LES SYSTÈMES TEMPORAIRES DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS À LA FIN DU CONTRAT.

.4 SAUF INDICATION CONTRAIRE, LORSQUE DU MATÉRIEL EXISTANT DOIT ÊTRE ENLEVÉ, LE DISPOSITIF, LA BOÎTE DU DISPOSITIF. LA CANALISATION ET LE CÂBLAGE DOIVENT AUSSI ÊTRE ENLEVÉS JUSQU'AU PANNEAU. RÉUTILISER LES DISJONCTEURS EXISTANTS POUR LES NOUVEAUX CIRCUITS. METTRE TOUS LES DISJONCTEURS LIBÉRÉS EN POSITION « ARRÊT » (OFF).

.5 LORSQUE DU MATÉRIEL EXISTANT DOIT ÊTRE DÉPLACÉ, PROLONGER LES CONDUCTEURS D'ALIMENTATION ET LES CIRCUITS DE DÉRIVATION SELON LES BESOINS. FOURNIR DES BOÎTES DE JONCTION AU NIVEAU DU PLAFOND POUR LE PROLONGEMENT DU CÂBLAGE DES CIRCUITS DE DÉRIVATION, AVEC DES BLOCS À BORNE ET L'IDENTIFICATION DU NUMÉRO DE CIRCUIT.

.6 LE MATÉRIEL IDENTIFIER COMME « EXISTANT À CONSERVER » DOIT ÊTRE VÉRIFIER DANS LES CINQ (5) JOURS SUIVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX DE DÉMOLITION. L'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ DOIT COMMUNIQUER AVEC LE CONSULTANT EN CAS DE MAUVAIS FONCTIONNEMENT DU MATÉRIEL. TOUT LE MATÉRIEL IDENTIFIER COMME « EXISTANT À CONSERVER » DOIT ÊTRE FONCTIONNEL À LA FIN DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION.

.7 CONSERVER TOUS LES CIRCUITS MENANT VERS TOUS LES DISPOSITIFS À L'EXTÉRIEUR DE L'AIRE DU CONTRAT. AUX ENDROITS OÙ LES CIRCUITS ONT UN EFFET À L'EXTÉRIEUR DE L'AIRE DU CONTRAT POUR LE DÉPLACEMENT DE PANNEAUX, COORDONNER LES ARRÊTS AVEC LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE ET LE LOCATAIRE. LES ARRÊTS DOIVENT ÊTRE EFFECTUER APRÈS LES HEURES NORMALES DE TRAVAIL. SI UN SYSTÈME A ÉTÉ ACCIDENTELLEMENT COUPÉ, EN AVISER L'INGÉNIEUR ET LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE ET LE REMETTRE IMMÉDIATEMENT EN MARCHE.

.8 ENLEVER OU DÉPLACER LES LUMINAIRES SELON LES INDICATIONS. LORSQUE LES LUMINAIRES DOIVENT ÊTRE DÉPLACÉS. PROLONGER LA FILERIE AVEC UNE IDENTIQUE À L'EXISTANTE SUR LE CIRCUIT EXISTANT

9 SAUF INDICATION CONTRAIRE. DÉBRANCHER ET ENLEVER TOUS LES DISPOSITIFS ÉLECTRIQUES DANS LES MURS ET/OU LES PLAFONDS IDENTIFIÉS COMME DEVANT ÊTRE DÉMOLIS. ENLEVER TOUS LES CONDUITS ET LES CANALISATIONS CONNEXES JUSQU'À LA SOURCE. SI POSSIBLE, RÉUTILISER LES CIRCUITS EXISTANTS POUR LA NOUVELLE CONFIGURATION.

.10 LORSQUE DES DISPOSITIFS À ENLEVER SONT SITUÉS DANS DES CLOISONS À CONSERVER. ENLEVER LE DISPOSITIF ET LE CÂBLAGE JUSQU'AU DERNIER DISPOSITIF/APPAREIL À CONSERVER. SAUF INDICATION CONTRAIRE, ABANDONNER LES BOÎTIERS ET LES CONDUITS ENCASTRÉS ET FOURNIR DES COUVERCLES PLEINS DE DIMENSIONS APPROPRIÉES DONT LA COULEUR ET LE MATÉRIEL S'ASSORTISSENT AUX NORMES DU LOCATAIRE SELON LES BESOINS.

.11 S'ASSURER QUE L'INTÉGRITÉ DE TOUT LE MATÉRIEL ET DES DISPOSITIFS À CONSERVER EST MAINTENUE. REBRANCHER TOUT MATÉRIEL/DISPOSITIF DÉBRANCHER PAR INADVERTANCE.

.12 ENLEVER TOUS LES CONDUITS TÉLÉPHONIQUES ET DE DONNÉES JUSQU'À LA SOURCE SELON LES INDICATIONS SUR LES DESSINS. L'ENLÈVEMENT ET LE DÉPLACEMENT DU MATÉRIEL ET DU CÂBLAGE DE T.I. SERONT EFFECTUÉS PAR OU SOUS LA SUPERVISION DU GDC. L'ENTREPRENEUR DOIT COORDONNER LES TRAVAUX AVEC L'INSTALLATEUR DU MATÉRIEL DE T.I. POUR L'INSTALLATION DES SERVICES.

.13 TOUT LE MATÉRIEL À RÉUTILISER DOIT ÊTRE NETTOYÉ ET DÉBARRASSÉ DE LA POUSSIÈRE, DU PLÂTRE, DE LA PEINTURE, ETC.. À LA SATISFACTION DE L'INGÉNIEUR. FOURNIR L'ENTREPOSAGE ADÉQUAT DE TOUT LE MATÉRIEL QUI DOIT ÊTRE RÉUTILISÉ DANS LA NOUVELLE CONFIGURATION.

.14 IDIENTIFIER LES CHARGES QUI DOIVENT ÊTRE CONSERVÉES SUR LES DÉTAILS DES PANNEAUX. METTRE LES NOMENCLATURES DES PANNEAUX CONCERNÉS À JOUR.

15. REMETTRE AU MAÎTRE DE L'OUVRAGE LE MATÉRIEL/LES DISPOSITIFS FONCTIONNELS ENLEVÉS SELON SES DIRECTIVES SUR LE CHANTIER. OBTENIR UN REÇU SIGNÉ DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE POUR CES ÉLÉMENTS.

.16 ENLEVER ET FOURNIR DES SUPPORTS TEMPORAIRES POUR TOUT DISPOSITIF EXISTANT POSÉ DANS DES CARREAUX DE PLAFOND OU AILLEURS DANS L'AIRE DU CONTRAT. RÉINSTALLER LES DISPOSITIFS DANS LES NOUVEAUX CARREAUX DE PLAFOND. NE PAS DÉBRANCHER CES DISPOSITIFS EN PERMANENCE. EFFECTUER LE DÉBRANCHEMENT TEMPORAIRE AUX FINS D'ENLÈVEMENT UNIQUEMENT AVEC LA PERMISSION DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE. ENROULER LE FIL ET SUPPORTER LE DISPOSITIF DANS LE VIDE DU PLAFOND AUX FINS DE RÉINSTALLATION PAR L'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ.

3. SORTIES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DE DONNÉES:

.1 LES DISPOSITIFS ET LA FILERIE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DE DONNÉES SERONT FOURNIS PAR LE CLIENT.

.2 POUR LES RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DE DONNÉES, FOURNIR DES BOÎTES DOUBLES GROUPÉES AVEC ANNEAU DE PLÂTRE GROUPÉ SOLO. BAGUES D'EXTRÉMITÉ. CORDES DE TIRAGE ET UNE CANALISATION À DEUX CONDUITS WIREMOLD LEGRAND SÉRIE 2400, INCLUANT TOUS LES ACCESSOIRES ET ADAPTATEURS DE SORTIE À INSTALLER SELON LES INDICATIONS. LES BOITES DES RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DE DONNÉES SERONT FOURNIES PAR LE CLIENT.

.3 LES CÂBLES ET LES TERMINAISONS SERONT FOURNIS PAR LE CLIENT.

4. DISTRIBUTION:

.1 LA DISPONIBILITÉ OU NON DE CIRCUITS DANS LE PANNEAU DE DISTRIBUTION EST INCONNUE. L'ENTREPRENEUR DOIT PRODUIRE TROIS PRIX UNITAIRES DISTINCTS POUR FOURNIR LES CIRCUITS REQUIS POUR CE PROJET EN FONCTION DES TROIS SCÉNARIOS DÉCRITS CI-APRÈS:

- 1. LES DISJONCTEURS LIBRES REQUIS SONT DISPONIBLES DANS LE PANNEAU DE DISTRIBUTION ACTUEL. UTILISER LES DISJONCTEURS DISPONIBLES POUR LES NOUVELLES CHARGES ET ACTUALISER LA NOMENCLATURE DU PANNEAU DE DISTRIBUTION EN CONSÉQUENCE
- 2. IL Y A DE LA CAPACITÉ DISPONIBLE MAIS AUCUN DISJONCTEUR LIBRE. FOURNIR UN DISJONCTEUR DIFFÉRENTIEL À DEUX PÔLES 25A-300MA SUR UN RAIL DIN LIBRE. AVEC LE NOUVEAU DISJONCTEUR DIFFÉRENTIEL 25A, FOURNIR TROIS
- DISJONCTEURS DIFFÉRENTIELS 16A-30MA À DEUX PÔLES POUR LES NOUVEAUX CIRCUITS REQUIS. IL N'Y A PAS DE DISJONCTEUR LIBRE NI D'ESPACE LIBRE DANS LE PANNEAU. RETIRER TROIS DISJONCTEURS (PHASES A, B ET C) ET FOURNIR UN DISJONCTEUR TRIPHASÉ ET UN NOUVEAU TABLEAU SECONDAIRE TRIPHASÉ COMPORTANT 3 CIRCUITS POUR RÉPONDRE AUX CHARGES REQUISES COMME INDIQUÉ PRÉCÉDEMMENT, ET 3 DISJONCTEURS LIBRES. RELOCALISER LES CONDUITS ET LES CÂBLES DES DISJONCTEURS RETIRÉS ET RACCORDER LE TOUT AU NOUVEAU PANNEAU SECONDAIRE. COORDONNER SUR LES LIEUX L'EMPLACEMENT PRÉCIS DU NOUVEAU PANNEAU SECONDAIRE. INCLURE DANS LA PROPOSITION LES COÛTS ASSOCIÉS À UNE RELOCALISATION À UNE DISTANCE

.2 LORSQU'IL EST NÉCESSAIRE DE MODIFIER LES CIRCUITS EXISTANTS DANS LES PANNEAUX DE DISTRIBUTION, METTRE À JOUR LA LÉGENDE EN CONSÉQUENCE. FOURNIR POUR CHAQUE PANNEAU DE DISTRIBUTION UNE LÉGENDE DACTYLOGRAPHIÉE.

.4 TOUS LES CIRCUITS ILLUSTRÉS DANS LES DESSINS SONT INDIQUÉS À DES FINS DE QUANTITÉ SEULEMENT. VÉRIFIER LA DISPONIBILITÉ DES CIRCUITS SUR LE CHANTIER.

DE 30 MÈTRES ENTRE LE PANNEAU DE DISTRIBUTION EXISTANT ET LE NOUVEAU PANNEAU SECONDAIRE .

.3 POUR TOUS LES PANNEAUX DE DISTRIBUTION AFFECTÉS, FOURNIR DES ÉTIQUETTES GRAVÉES EN PLASTIQUE

.5 FOURNIR DEUX (2) CLÉS POUR CHAQUE PANNEAU DE DISTRIBUTION, ET TOUS LES PANNEAUX DE DISTRIBUTION DOIVENT S'OUVRIR AVEC LA MÊME CLÉ.

.6 POUR TOUS LES PANNEAUX DE DISTRIBUTION. FOURNIR DES ÉTIQUETTES GRAVÉES EN PLASTIQUE (PHÉNOLIQUES) DE 20mm DE HAUTEUR, DE COULEUR NOIRE AVEC LETTRAGE BLANC

5. DISPOSITIFS LOCAUX:

.1 LES INTERRUPTEURS À BASCULE DOIVENT ÊTRE COTÉS 20A. 230V MODÈLE (IEC LOCAL OU EQUIVALENT APPROUVÉ). COULEUR BLANC.

.2 L'INTERRUPTEUR À BASCULE VA ET VIENT DOIT ÊTRE COTÉ 20A, 230V. MODÈLE LOCAL, APPROUVÉ IEC LOCAL OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ, COULEUR BLANC.

.3 LES DEUX PRISES GROUPÉES DOIVENT S'ASSORTIR À L'EXISTANT ET DOIVENT ÊTRE COTÉES 16A, 230V, MODÈLE À ÉPERON

APPROUVÉ IEC. COULEURS: ALIMENTATION NORMALE - BLANC: ALIMENTATION SANS INTERFÉRENCE - ROUGE.

.4 FOURNIR DES NOUVELLES PLAQUES COUVERCLES, SELON LES BESOINS.

(PHÉNOLIQUES), GRANDEUR 7, DE COULEUR NOIRE AVEC LETTRAGE BLANC.

.5 À L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION, FOURNIR DES PLAQUES COUVERCLES POUR TOUTES LES BOITES À FOND OUVERT. PLAQUES DIMENSIONNÉES SELON LES BESOINS. LES PLAQUES DOIVENT ÊTRE EN ACIER INOXYDABLE À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE.

.6 FOURNIR DES ÉTIQUETTES EN PLASTIQUE (PHÉNOLIQUE) GRAVÉES POUR TOUTES LES BOITES DE SORTIE DÉDIÉES. LES ÉTIQUETTES DOIVENT PORTER LA MENTION « CIRCUIT DÉDIÉ ».

7 TOUTES LES BOITES DE SORTIE PÉNÉTRANT LE PARE-VAPEUR DOIVENT ÊTRE EN PVC AVEC DES GARNITURES EN NÉOPRÈNE APPROUVÉES POUR MAINTENIR L'INTÉGRITÉ DU PARE-VAPEUR. FOURNIR LES DESSINS D'ATELIER DU PRODUIT PROPOSÉ. LORSQUE NÉCESSAIRE, PRÉ-PERCER LA BOITE DE SORTIE POUR ACCEPTER LE CONDUIT ET SCELLER ENSUITE AVEC UN PRODUIT D'ÉTANCHÉITÉ À BASE DE SILICONE.

.8 LES HAUTEURS DE MONTAGE DES DISPOSITIFS D'ÉLECTRICITÉ DANS LES OUVRAGES DE MENUISERIE DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LES DESSINS DES OUVRAGES DE MENUISERIE, ET SELON LES PRESCRIPTIONS SUIVANTES ;

SYSTÉME	HAUTEUR
INTERRUPTEURS LOCAUX	1200mm
PRISES MURALES	
GÉNÉRALEMENT	400mm
AU-DESSUS D'UN COMPTOIR	150mm
TÉLÉPHONE:	
GÉNÉRALEMENT	TO MATCH EXISTING
L'EXISTANT	1525mm
MONTAGE MURAL	1830mm
BOUTON POUSSOIR:	
MONTAGE MURAL	800mm

6. IDENTIFICATION:

.1 FOURNIR DES ÉTIQUETTES EN PLASTIQUE (PHÉNOLIQUE) GRAVÉES POUR TOUS LES NOUVEAUX DISPOSITIFS ET LES EXISTANTS (Y COMPRIS LES INDICATEURS DE SORTIE LUMINEUX) SITUÉS DANS L'AIRE DU CONTRAT EN INDIQUANT LE CIRCUIT ET LE MATÉRIEL À LA SOURCE. INDIQUER SI LE CIRCUIT EST ASSIGNÉ.

- CIRCUITS D'ALIMENTATION NORMALE LETTRAGE NOIR SUR BLANC (OU ASSORTI À L'EXISTANT). - CIRCUITS DE L'ALIMENTATION SAI – LETTRAGE VERT SUR BLANC (OU ASSORTI À L'EXISTANT).
- ALARME INCENDIE LETTRAGE ROUGE SUR BLANC (OU ASSORTI À L'EXISTANT; S'APPLIQUE ÉGALEMENT AU DISJONCTEUR DESSERVANT L'ALARME INCENDIE).

7. DESSINS D'ATELIER:

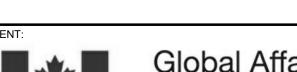
1 FOURNIR LES DESSINS D'ATELIER / EXTRAITS DE CATALOGUES POUR TOUT LE MATÉRIEL ET LES DISPOSITIFS REQUIS POUR LE PROJET AVANT DE LES ACHETER.

.2 SE REPORTER AUX DOCUMENTS CONTRACTUELS POUR LES EXIGENCES ADDITIONNELLES.

Е	RÉÉMIS POUR CONSTRUCTION	08/02/22
D	ÉMIS POUR CONSTRUCTION	17/09/20
С	FINALISÉ À 66% ÉMIS POUR EXAMEN DU CLIENT	15/04/20
No.	ISSUE / REVISION	DD/MM/YY
This drawing is convright protected and may not be reproduced or		

This drawing is copyright protectected and may not be reproduced or used for purposes other than execution of the described work without the express written consent of J.L. Richards & Associates Limited

VERIFY SHEET RIGHT IS 25mm	SIZE AND SCALES. BAR TO THE IF THIS IS A FULL SIZE DRAWING.
-------------------------------	---





ONSULTANT: www.jlrichards.c

J.L.Richards ENGINEERS · ARCHITECTS · PLANNERS
CONSULTANT:

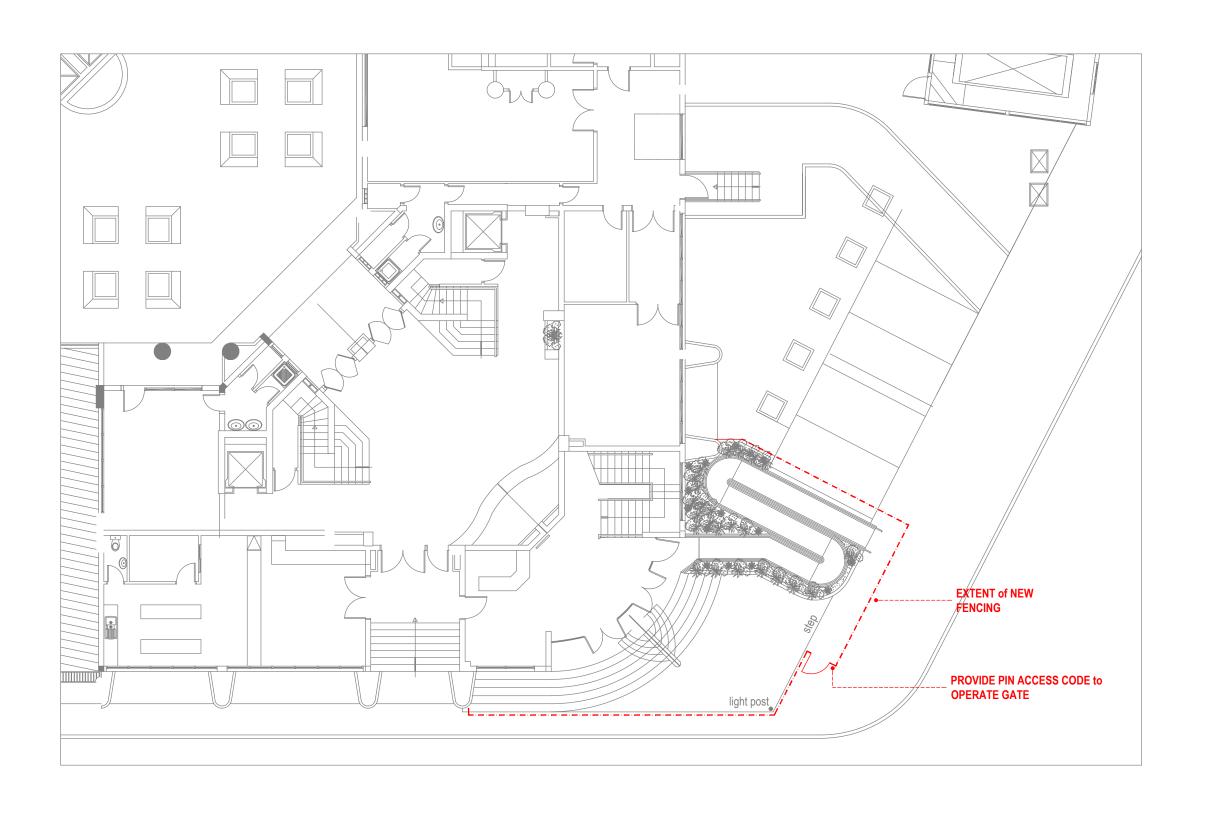
PROFESSIONAL STAMP PROJECT NORTH

AFFAIRES MANDIALES CANADA

AMÉLIORATIONS DE LA SÉCURITÉ PHYSIQUE DU HALL D'ENTREÉ DE LA CHANCELLERIE DU CANADA Rue Du Mal Gallieni, Dakar, Senegal

DEVIS D'ÉLECTRICITÉ

DESIGN:	RH	
DRAWN:	СН	DRAWING #:
CHECKED:	NR	Δ Ε12
JLR #:	28361-007	



REVIEW SIDEWALK
CLEARANCE and
HANDRAIL

ARRANGEMENT

LANDING at BASE of STAIR

EXISTING STEP and DELINEATION of BASEMENT BELOW





